



AUDIT DE LA FILIERE MIEL

REACTUALISATION DES DONNEES ECONOMIQUES ISSUES DE L'AUDIT 1997

AOÛT 2005



SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : DESCRIPTION DE LA FILIERE APICOLE FRANCAISE
--

I- DESCRIPTION DE L'APICULTURE FRANCAISE EN 2004	7
1.1 Les apiculteurs et le cheptel apicole français	7
1.2 Evolution 1994- 2004	11
1.3 Répartition régionale des apiculteurs et des ruches	17
II- LA PRODUCTION FRANCAISE DE MIEL	25
2.1 Miel	25
2.1.1 Données statistiques disponibles	25
2.1.2 Estimation de la récolte française 2004	26
2.1.3 Analyse	29
2.1.4 Production de miel sous signe de qualité	32
2.2 Produits de la ruche	34
2.2.1 Pollen	34
2.2.2 Gelée royale	37
2.2.3 Propolis	38
III- COMMERCE EXTERIEUR	40
3.1 Importations	40
3.2 Evolution des exportations	49
3.3 Consommation apparente	49
IV- LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION	50
4.1 Les acteurs	50
4.1.1 Les entreprises de conditionnement	51
4.1.2 Ventes par les apiculteurs	52
4.2 La Grande Distribution	53
4.2.1 Quantification des volumes	52
4.2.2 La gamme en grande distribution	56
4.2.3 Mécanisme de formation des prix en Grande Distribution	56
4.3 Les autres circuits de distribution	60
4.3.1 Circuit spécialisé	60
4.3.2 Autres détaillants	60

4.4 Utilisations industrielles du miel en France	61
4.5 Restauration Hors Domicile	66

SECONDE PARTIE : ANALYSE AU NIVEAU MICRO ECONOMIQUE
--

I- PRESENTATION DE L'ECHANTILLON	70
II- PRODUCTION	72
2.1 Production moyenne de l'échantillon enquêté	72
2.2 Type de production	74
2.3 Difficultés de production	74
III- ANALYSE DES COUTS DE PRODUCTION ET COMMERCIALISATION	78
3.1 Avertissement	78
3.2 Coûts de production des apiculteurs enquêtés	79
3.2.1 Coûts totaux	79
3.2.2 Structure des coûts	86
3.3 Coûts de commercialisation	94
IV – RENTABILITE DE L'ACTIVITE	99
4.1 Avertissement	99
4.2 Chiffre d'Affaires	100
4.2.1 Chiffre d'Affaires moyen	100
4.2.2 Disparités des Chiffres d'Affaires	103
4.3 Revenu apicole	105
4.3.1 Revenu apicole moyen	105
4.3.2 Disparité des bénéfices nets apicoles	106
4.3.3 Temps de travail	107
4.4 Prix de revient du miel	109
4.5 Prix de vente	112
4.5.1 Prix de vente moyen	112
4.5.2 Perspectives à court terme	114
CONCLUSION	116

PRESENTATION ET OBJECTIFS

Dans le cadre du règlement n° 1221/97, la communauté européenne avait souhaité que chaque Etat réalise un état des lieux de la filière apicole dans chacun des Etats membres.

Cet état des lieux avait pour objectif d'une part de mieux connaître la filière, mais aussi de servir de point de départ à la mesure des évolutions.

Après la mise en application des actions engagées dans le cadre du règlement, la Commission souhaite que les Etats membres actualisent les données statistiques et économiques issues des audits réalisés en 1997.

Par ailleurs, l'ONIFLHOR et le Ministère de l'Agriculture souhaitent apprécier l'impact économique des actions conduites au titre de l'ancien règlement.

La filière apicole s'est heurtée durant ces dernières années à de nombreuses difficultés, parmi lesquelles une mortalité accrue du cheptel et un affaiblissement des colonies ont été les plus préoccupantes.

Il était donc essentiel pour la filière de mesurer les évolutions favorables ou défavorables qui ont marqué ces dernières années.

Pour répondre à ces objectifs, l'étude confiée par l'ONIFLHOR à la société GEM comporte trois volets :

- Réactualisation des données économiques et statistiques (récolte, description du secteur, coûts de production, circuits de commercialisation.. ..) issues de l'audit réalisé en 1997 ;
- Evaluation de l'impact économique des mesures mises en place dans le cadre du règlement miel ;
- Etat des lieux de la filière française d'élevage de reines et d'essaims.

Le présent rapport comporte deux documents :

- 1- Réactualisation des données économiques issues de l'audit réalisé en 1997
- 2- Evaluation de l'impact des mesures mises en place dans le cadre du règlement n° 1221/97

Le premier document, correspondant à la réactualisation de l'audit réalisé en 1997, s'articule en deux parties :

PREMIERE PARTIE : Description de la filière apicole française

- Cheptel, Acteurs
- Production
- Commerce extérieur
- Analyse des circuits de distribution du miel

SECONDE PARTIE : Analyse microéconomique

- Coûts de production
- Rentabilité de l'activité

✚ Le descriptif de la filière apicole française a pu être réalisé par :

- le recueil de données statistiques et notamment l'enquête annuelle des directions des services vétérinaires, ainsi que les données Eurostat du commerce extérieur ;
- une enquête auprès des Associations de Développement de l'Apiculture (ADA) ainsi que des responsables des syndicats et associations départementaux des organisations professionnelles ;
- une enquête auprès des entreprises de conditionnement de miel, coopératives et quelques autres partenaires de la filière

✚ L'analyse au niveau des entreprises apicoles repose essentiellement sur une enquête approfondie auprès des apiculteurs (une quarantaine d'apiculteurs rencontrés).

L'ensemble de la filière a apporté une aide et un concours considérable.

Nous tenons donc à remercier l'ensemble des organisations professionnelles et tout particulièrement les apiculteurs qui ont participé à cette enquête, dans la période la plus laborieuse de l'année.

PREMIERE PARTIE

DESCRIPTION DE LA FILIERE APICOLE FRANCAISE

I- DESCRIPTION DE L'APICULTURE FRANCAISE EN 2004

L'analyse s'appuie essentiellement sur le Recensement réalisé par les Services départementaux de la Direction des Services Vétérinaires.

Nous rappelons pour mémoire que selon la définition de la communauté européenne, un apiculteur possédant plus de 150 ruches est un apiculteur professionnel.

1.1 LES APICULTEURS ET LE CHEPTEL APICOLE FRANÇAIS

Données globales

L'enquête réalisée par la DGAL et s'appuyant sur les déclarations faites aux Services départementaux donne, en 2004, les informations suivantes :

La France compte en 2004, **1 360 973 ruches et 69 600 apiculteurs** (y compris la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion).

L'enquête 1994 faisait état de **1 370 220 ruches et 84 800 apiculteurs** (y compris les DOM TOM).

🚩 **En ce qui concerne la France métropolitaine**, on serait passé, en 10 ans :

	1994	2004
Nombre d'apiculteurs	84 215	69 237
Nombre de ruches	1 351 991	1 346 575

On aurait donc une relative stabilité du nombre de ruches.

Toutefois, il faut préciser que l'enquête 1994 était moins bien renseignée que l'enquête 2004. Les départements manquants correspondaient (sur la base du nombre de ruches actuel) à quelque 30 000 ruches au moins.

On aurait donc malgré tout une légère baisse du nombre de ruches (2 % ?), si l'on se réfère à cette base de données.

On doit aussi considérer qu'un certain pourcentage de ruches n'est pas déclaré.

On est donc dans un contexte de stagnation ou légère baisse du cheptel, mais de diminution **nette du nombre global d'apiculteurs** :

Environ 15 000 apiculteurs en moins entre les deux périodes (17.8%).

Comme nous le verrons par la suite, **la diminution du nombre d'apiculteurs concerne essentiellement les petits producteurs et plus particulièrement ceux possédant moins de 70 ruches.**

Données par taille de cheptel

Notons que le nombre global d'apiculteurs et le nombre global de ruches sont renseignés, pour l'enquête 2004, dans la **totalité des départements de France métropolitaine**. Dans quelques cas, la **répartition des apiculteurs en fonction de la taille du cheptel n'a pas été renseignée**.

Répartition du nombre d'apiculteurs et du nombre de ruches par taille du cheptel en France métropolitaine en 2004

	Nombre d'apiculteurs	En pourcentage des apiculteurs	Nombre de ruches	En pourcentage des ruches
1-10	53 290	78.1 %	290 997	22 %
11-30	9026	13.2 %	164 673	12.5 %
31-70	2803	4.1 %	128 858	9.8 %
71-150	1382	2.0 %	141 266	10.7 %
150-300	1043	1.5 %	224 042	17.0 %
300 et plus	719	1.1 %	371 306	28.1 %
<i>Total réparti</i>	68 263	100%	1 321 142	100 %
Total	69 237*		1 346 575*	

Source Enquête DSV (DGAL)

**Le total du nombre d'apiculteurs et du nombre de ruches est donc un peu supérieur à la somme des différentes catégories (répartition non renseignée dans quelques rares départements).*

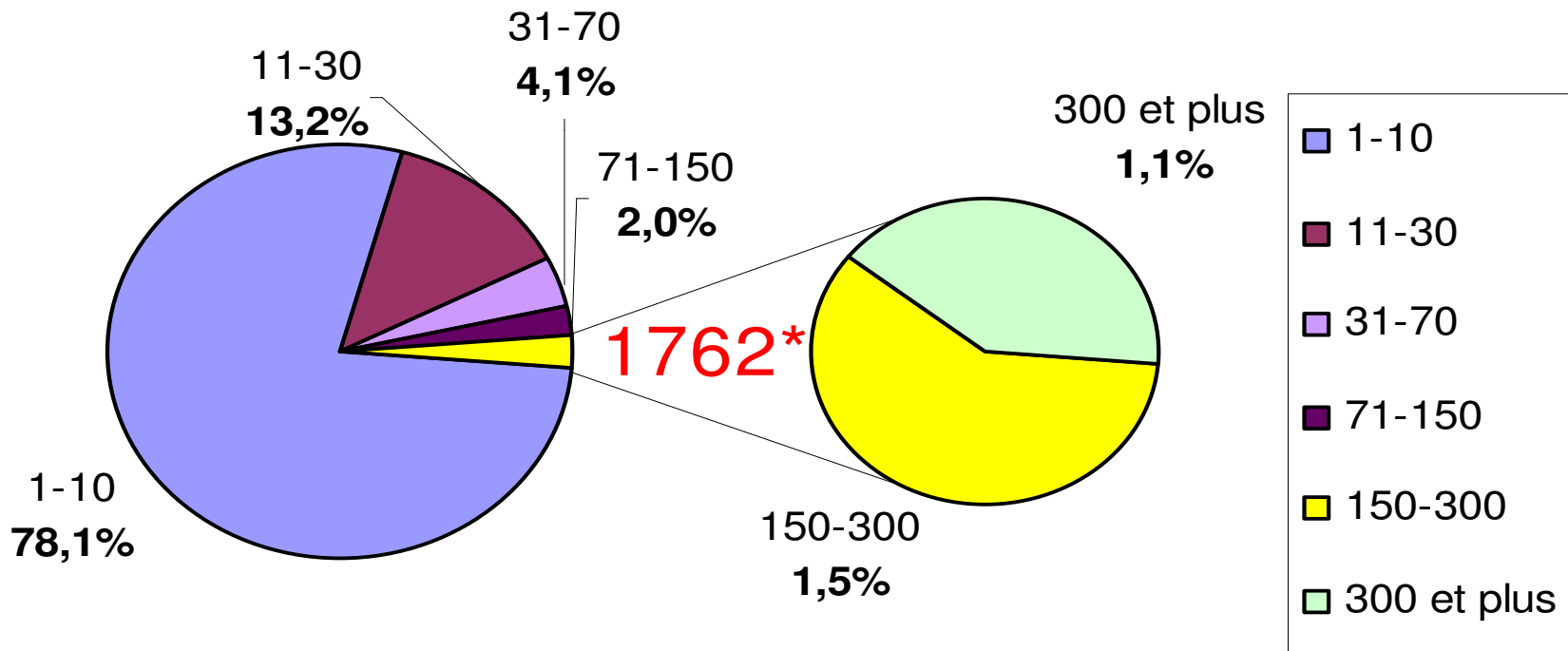
En 2004, on compte donc **1762 apiculteurs professionnels** (un peu plus si l'on tient compte des départements dont la répartition des apiculteurs n'est pas renseignée).

Le nombre moyen de ruches par apiculteur professionnel (plus de 150 ruches) **est de 338 ruches** (le nombre de ruches / apiculteur professionnel serait ainsi à peu près équivalent à celui de l'Espagne).

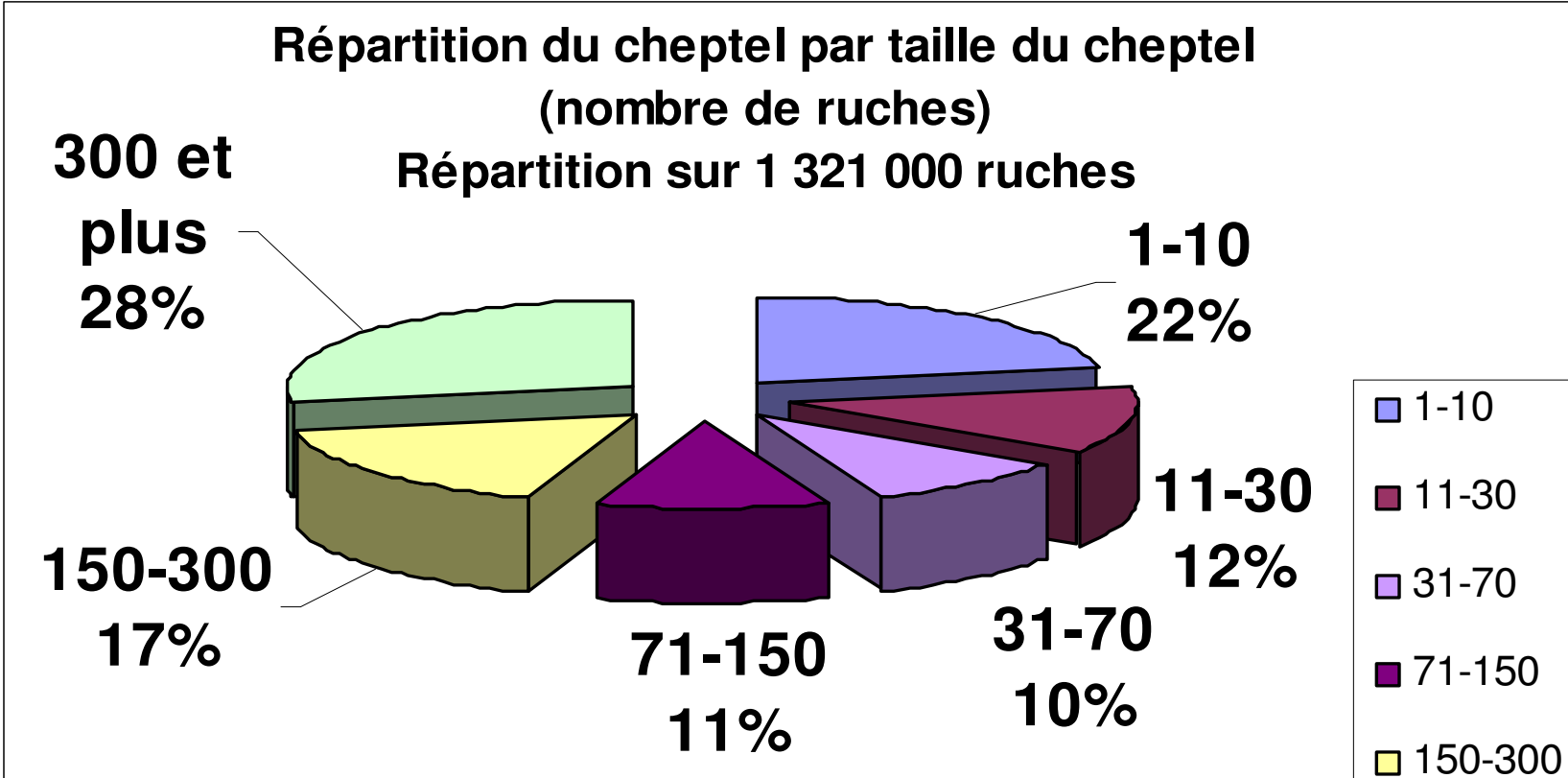
Ces apiculteurs détiennent près de 600 000 ruches, soit **45 %** du cheptel.

Ce pourcentage se rapproche de la moyenne européenne : selon le rapport de la Commission au conseil et au Parlement européen (2003) sur l'application du règlement CE n° 1221/97, les apiculteurs professionnels exploitent **43.7% des ruches européennes**. L'Espagne présente le taux de professionnalisme le plus élevé (74 %), suivie de la Grèce et du Portugal avec plus de 50 %.

**Répartition des apiculteurs par taille du cheptel en
France métropolitaine (nombre d'apiculteurs)
Répartition sur 68 263 apiculteurs**



* nombre d'apiculteurs professionnels



1.2 EVOLUTION 1994- 2004

Evolution du nombre d'apiculteurs en France métropolitaine

	Nombre d'apiculteurs 1994	Nombre d'apiculteurs 2004	Variation du nombre d'apiculteurs
1- 10 ruches	66 288	53290	-12 998
11 - 30 ruches	11 577	9026	-2 551
31-70 ruches	3410	2803	-607
71-150 ruches	1389	1382	-7
151-300 ruches	963	1043	+ 80
300 ruches et plus	588	719	+ 131

On assiste clairement à une baisse sensible du nombre d'apiculteurs possédant moins de 70 ruches, (surtout sensible pour les moins de 10 ruches, la baisse atteignant 19.6 %).

On a donc, environ **15 000 apiculteurs en moins entre les 2 périodes, essentiellement des apiculteurs exploitant moins de 70 ruches.**

En revanche, le nombre d'apiculteurs professionnels (plus de 150 ruches) augmente légèrement (13 % environ de la catégorie).

On peut admettre que l'on compte environ **220 apiculteurs professionnels** (plus de 150 ruches) supplémentaires entre les deux périodes. Cette relative augmentation peut résulter, soit de nouvelles installations, soit de l'augmentation de cheptel de la catégorie « 70-150 ruches » en particulier.

Evolution du nombre de ruches

	Nombre de ruches 1994	Nombre de ruches 2004	Variation du nombre de ruches
1- 10 ruches	376 860	290997	-85 863
11- 30 ruches	208450	164673	-43 777
31-70 ruches	151747	128858	-22 889
71-150 ruches	137529	141266	+ 3 737
151-300 ruches	202874	224042	+ 21 168
300 ruches et plus	274531	371306	+ 96 775

De même, le nombre de ruches baisse significativement pour les apiculteurs de moins de 70 ruches (**baisse totale de plus de 150 000 ruches**), tandis que le **nombre de ruches des professionnels augmente de près de 120 000 ruches, soit de près de 25 %.**

En moyenne, le nombre de ruches exploitées par les apiculteurs professionnels dans l'union européenne a augmenté de 5.7 % pendant la période 1999- 2003.

La France se caractérise donc par une croissance forte du nombre de ruches professionnelles.

Rappelons que les répartitions du nombre de ruches n'ont pas été toutes renseignées. La tendance est cependant très nette et les données assez proches de la réalité, compte tenu du faible nombre de données manquantes en termes de répartition.

Au total,

✚ Les apiculteurs exploitant moins de 10 ruches représentent toujours une part importante des apiculteurs (78 %) malgré la baisse importante du nombre d'apiculteurs dans cette catégorie, mais leur poids en terme de nombre de ruches passe de près de **28 % à 22 % environ**.

✚ Les apiculteurs exploitant de 11 à 70 ruches représentent aujourd'hui **22,3 %** des ruches contre **26.6 % en 1994**.

✚ Le poids relatif des apiculteurs entre 70 et 150 ruches est pratiquement inchangé : **10,7 %** des ruches contre 10,2 % en 1994.

✚ Les apiculteurs professionnels représentent 2.6 % des apiculteurs, mais environ **45 % des ruches (contre 35 % en 1994)**.

Notons que la dénomination « apiculteur professionnel » a été utilisée dès lors que l'apiculteur possède plus de 150 ruches, selon la définition de la communauté européenne.

Toutefois, entre 150 et 300 ruches (et même au-dessus), rares sont ceux dont l'unique activité est l'apiculture.

Les apiculteurs possédant plus de 300 ruches représentent un peu plus de **28 % des ruches** (20 % en 1994).

Le nombre d'apiculteurs **professionnels** (au-dessus de 150 ruches) a donc augmenté de plus de 200 apiculteurs en dix ans (sans doute un peu sous-estimé par répartition manquante). Le nombre de ruches détenues par les apiculteurs professionnels a également progressé, **pour atteindre près de 600 000 ruches (contre 478 000 ruches en 1994)**.

A noter également que le nombre moyen de ruches par apiculteur connaît une croissance sensible pour les apiculteurs de plus de 300 ruches.

	Nombre de ruches par apiculteur	
	1994	2004
moins de 10 ruches	6	5
entre 10 et 30 ruches	18	18
31-70 ruches	45	46
71-150 ruches	99	102
151-300 ruches	211	215
300 ruches et plus	467	516

Le nombre de ruches moyen chez les professionnels de plus de 300 ruches est ainsi passé de 467 ruches à 516 ruches.

COMMENTAIRES

Diminution du nombre d'apiculteurs pratiquant une apiculture de type familial

Le vieillissement de ces acteurs, avec une arrivée en général insuffisante de nouveaux arrivants, est le facteur le plus souvent cité.

Toutefois, pour cette catégorie d'apiculteurs, ce n'est pas le seul facteur explicatif de repli ou d'abandon de l'activité :

- Le facteur climatique, associé à l'environnement (utilisation de produits phytosanitaires) rend plus difficile la conduite de l'élevage. Les ruches sont plus fragiles, la conduite des élevages plus délicate – constat fait bien entendu aussi par les professionnels-, ce qui a découragé les petits producteurs.

- Lorsque les ruches sont perdues pour une raison ou une autre – maladies, aléas climatiques, intoxication phytosanitaire, elles ne seront bien souvent pas remplacées en totalité.

- Enfin, dans ce contexte, une production trop basse ou trop aléatoire devient insuffisamment attractive.

Poids relatif des apiculteurs professionnels

Le poids relatif des apiculteurs pluri-actifs ou professionnels a augmenté :

- de par la baisse du nombre de ruches exploitées par les petits producteurs,

- et de par l'augmentation moyenne du cheptel par apiculteur, surtout sensible pour les plus de 300 ruches,

- par un nombre global plus important d'apiculteurs, correspondant à un solde positif entre arrêt d'activité et nouvelles installations.

Evolution de la récolte française

Avec un nombre de ruches total en stagnation (ou très légère baisse) et un poids plus important d'apiculteurs professionnels (dont la production par ruche est en général plus importante que celle des petits producteurs), on pouvait s'attendre à une augmentation de la récolte de miel française, indépendamment des aléas climatiques. En effet, alors que l'année 2003 est considérée comme atypique en raison de la canicule, 2004 apparaît davantage comme une année moyenne.

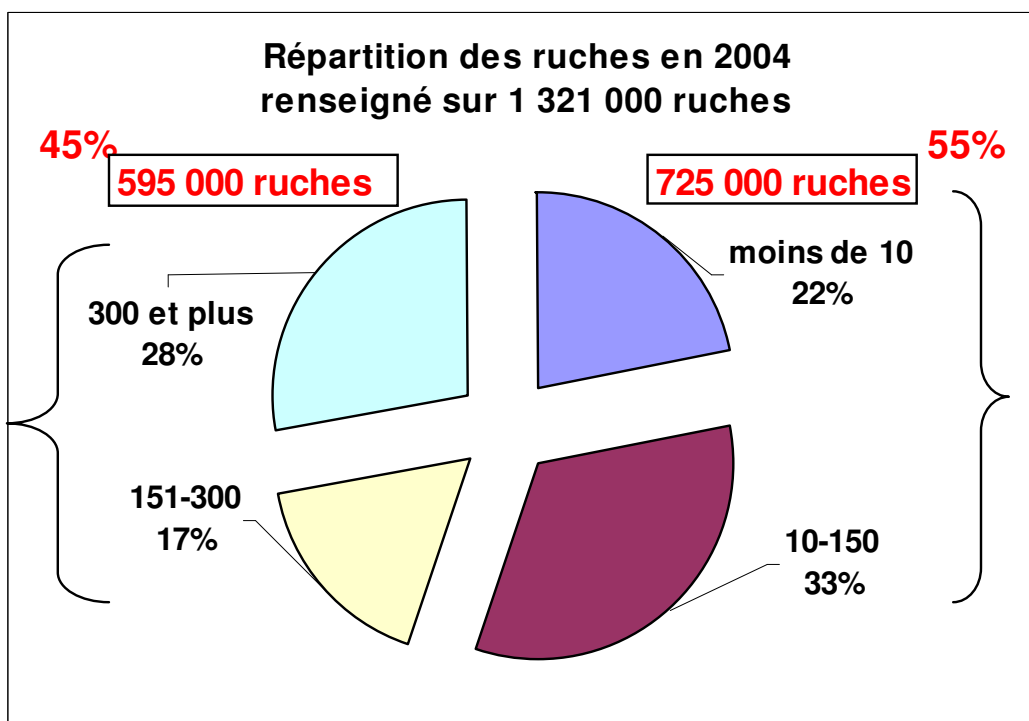
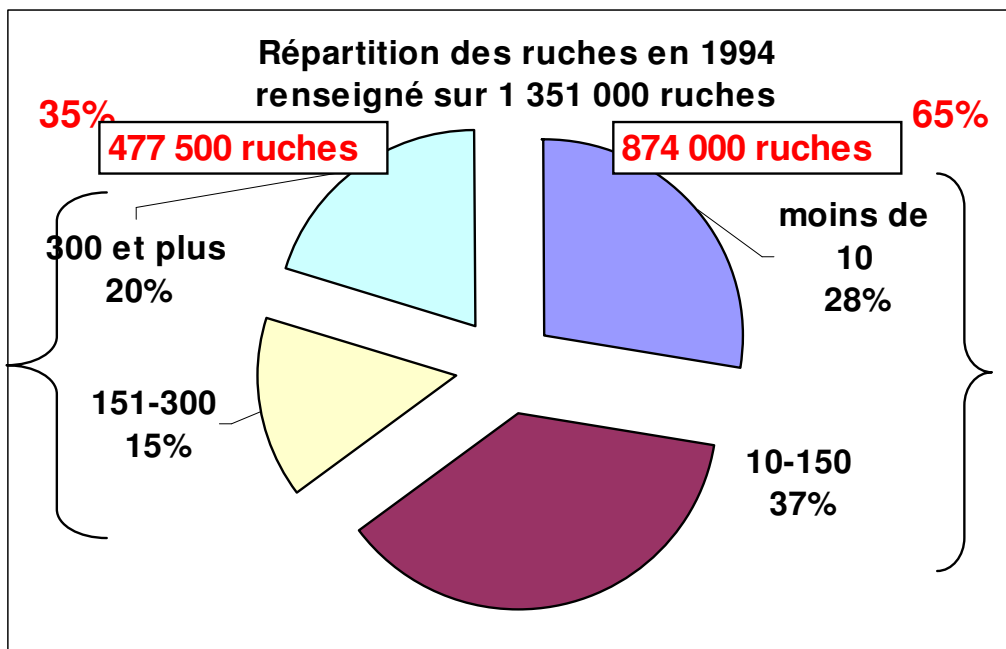
Pourtant, comme nous le verrons par la suite, la récolte française semble connaître une baisse significative.

Les rendements par ruche, pour l'ensemble des apiculteurs et surtout bien entendu pour les professionnels, sont généralement considérés comme plus faibles qu'il y a quelques années.

Afin de compenser cette baisse, les professionnels sont amenés à augmenter le nombre de ruches par exploitation, ce qui est perceptible dans la comparaison des deux enquêtes DSV 1994 et 2004.

L'augmentation du nombre de ruches paraît donc liée aux mortalités du cheptel et destinée à compenser les pertes de récolte.

Ces aspects seront commentés ultérieurement.



1.3. REPARTITION REGIONALE DES APICULTEURS ET DES RUCHES

On trouvera en pages 21 et 22 le traitement, région par région des données DSV.

Répartition régionale des apiculteurs

- **Rhône - Alpes** est la première région de France en terme de nombre d'apiculteurs : **près de 10 000**.

7 autres régions possèdent entre 3500 et 4500 apiculteurs :

- **Midi-Pyrénées et PACA** possèdent environ **4600 apiculteurs**, avec un pourcentage significatif d'apiculteurs professionnels,
- **La Lorraine, la Bretagne et la Bourgogne** ont un poids sensiblement équivalent avec environ **4000 apiculteurs**, à plus de 98 % petits producteurs,
- **en Alsace et en Franche Comté**, on dénombre un peu plus de **3500** apiculteurs.

-**Languedoc- Roussillon**, avec **3400** apiculteurs environ (dont 6 % de professionnels) se situe immédiatement derrière les régions citées, en termes de nombre d'apiculteurs.

Répartition régionale des ruches

- **PACA** est la première région en termes de nombre de ruches : avec plus de 165 000 ruches, la région représente 12 % des ruches françaises.

- **Rhône -Alpes** se situe immédiatement après avec 146 000 ruches environ (11 % des ruches françaises).

- On trouve ensuite **Midi -Pyrénées et Languedoc -Roussillon** (respectivement 134 400 et 121 000 ruches et 10 % et 9 % des ruches françaises).

- **Poitou- Charentes**, avec 93 000 ruches, représente 7 % des ruches françaises.

- **L'Aquitaine, la Bourgogne, le Centre et les Pays de Loire** représentent entre 4 et 6 % des ruches françaises avec des cheptels variant entre 60 000 et 80 000 ruches.

Répartition des ruches selon le type d'apiculteur

Le graphe ci-après décrit, région par région la répartition des ruches selon la taille du cheptel.

Le nombre de ruches détenues par les apiculteurs professionnels dépasse la moyenne nationale (**plus de 45 % des ruches**) dans les régions suivantes (dans l'ordre) :

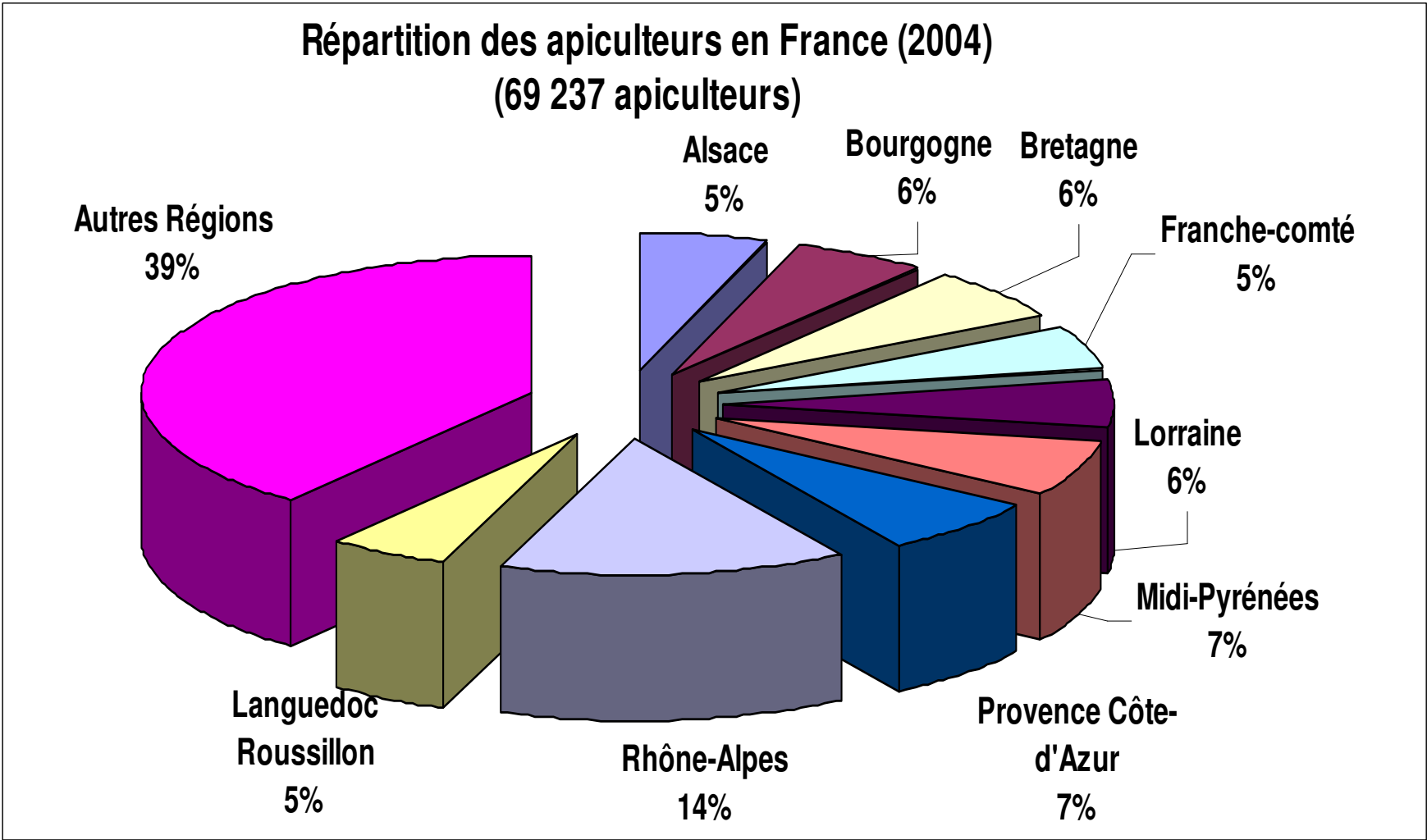
- Pays de Loire (56.5 % des ruches détenues par des professionnels),
- Languedoc-Roussillon et PACA (55%),
- Midi-Pyrénées (54,7%),
- Centre (51,7%),
- Poitou-charentes (50,9%),
- Aquitaine (47.3%).

Il s'agit, sans surprise, des régions de France où le nombre global de ruches est le plus important.

En Bourgogne et Rhône-Alpes qui sont les deux autres plus importantes régions en terme de nombre de ruches, le pourcentage de ruches détenues par les professionnels est un peu plus bas : respectivement **42 % et 34.5 %**.

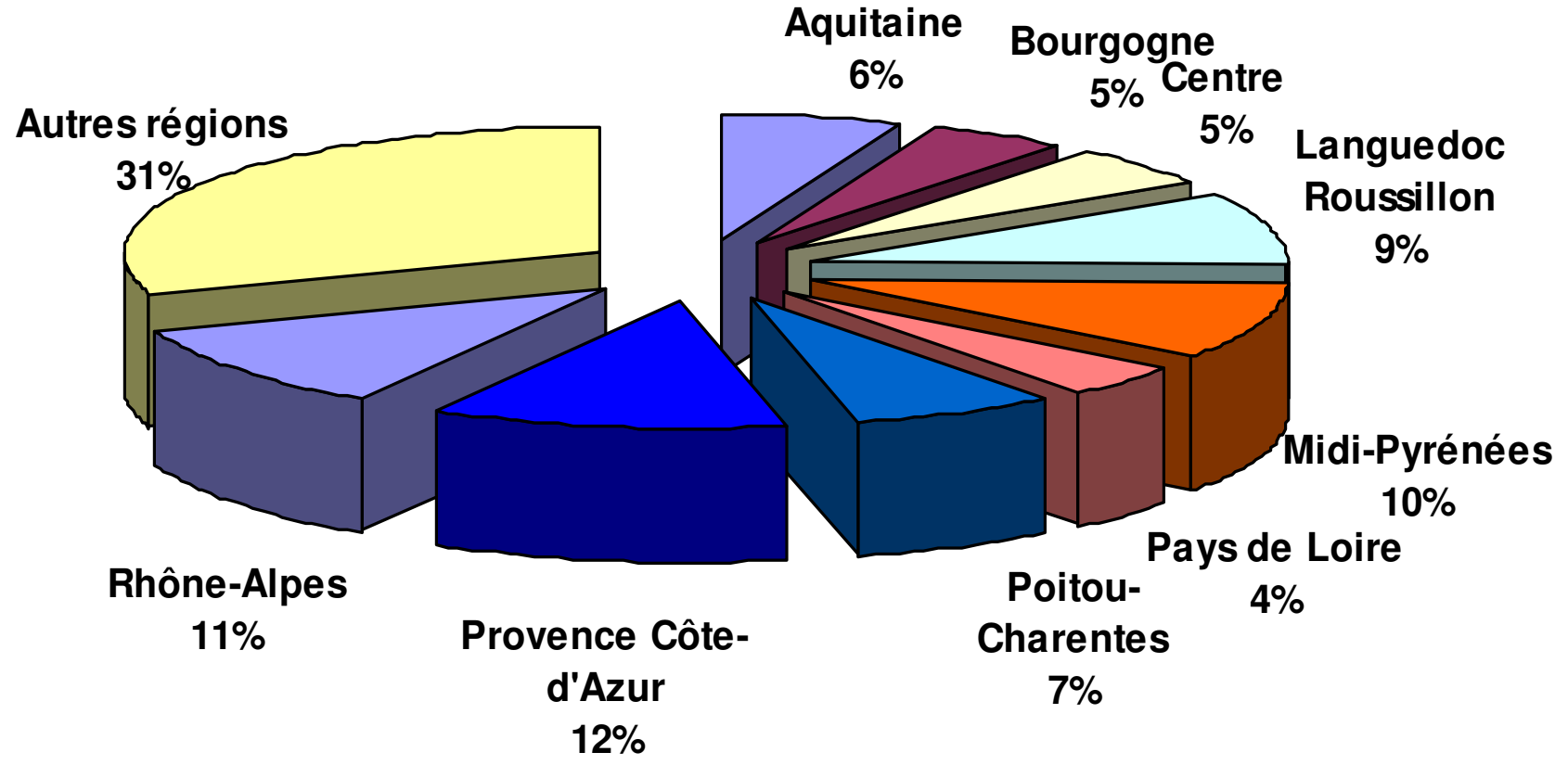
Enfin le nombre de ruches détenues par les professionnels est important (**autour de 42 %**) en :

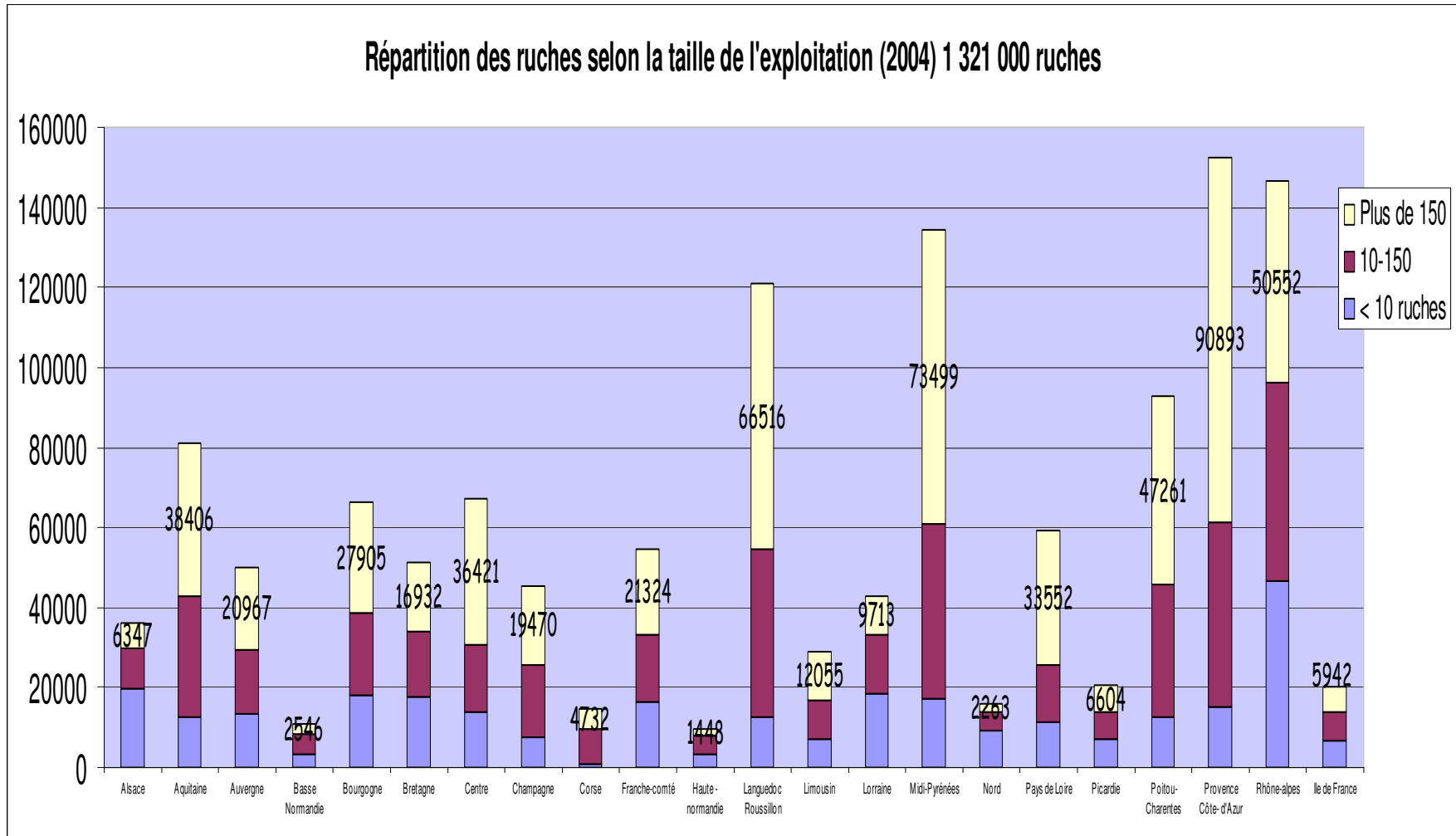
- Champagne (43 %),
- Limousin (41,9 %),
- Et Auvergne (41, 8%).



REPARTITION REGIONALE DES RUCHES (2004)

1 346 575 ruches





Régions	Département	Nombre d'apiculteurs							Total +150	Total	Pourcentage professionnels
		< 10 ruches	de 11 à 30	de 31 à 70	71 à 150	151 à 300	> à 300				
Alsace	67, 68	3 123	341	55	19	18	6	24	3 562	0,7	
Aquitaine	24, 33, 40, 47, 64	2 370	548	201	105	60	46	106	3 330	3,2	
Auvergne	03, 15, 43, 63	2 512	460	94	40	44	24	68	3 174	2,1	
Basse Normandie	14, 50, 61	1 241	127	30	10	7	4	11	1 419	0,8	
Bourgogne	21, 58, 71, 89	3 206	416	147	64	51	28	79	3 912	2,0	
Bretagne	22, 29, 35, 56	3 557	511	99	35	25	23	48	4 250	1,1	
Centre	18, 28, 36, 37, 41, 45	2 647	363	125	62	51	45	96	3 293	2,9	
Champagne	08, 10, 51, 52	1 599	374	126	54	29	25	54	2 207	2,4	
Corse	20A, 20B	151	103	55	40	19	1	20	369	5,4	
Franche-comté	25, 39, 70, 90	3 008	369	104	48	29	33	62	3 591	1,7	
Haute -normandie	27, 76	582	134	19	13	3	1	4	752	0,5	
Languedoc Roussillon	11, 30, 34, 48, 66	2 082	709	267	142	130	78	208	3 408	6,1	
Limousin	19, 23, 87	1 209	226	58	29	12	20	32	1 554	2,1	
Lorraine	54, 55, 57, 88	3 359	504	73	19	12	14	26	3 981	0,7	
Midi-Pyrénées	09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	3 239	718	273	178	111	94	205	4 613	4,4	
Nord	59, 62	1 550	156	28	6	6	2	8	1 748	0,5	
Pays de Loire	44, 49, 53, 72, 85	2 468	308	112	40	32	41	73	3 001	2,4	
Picardie	02, 60, 80	1 236	205	40	16	11	10	21	1 518	1,4	
Poitou-Charentes	16, 17, 79, 86	2 288	454	237	129	66	61	127	3 235	3,9	
Provence Côte- d'Azur	04, 05, 06, 13, 83, 84	2 435	666	318	178	194	106	300	4 573	6,6	
Rhône-alpes	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74	8 180	1 151	312	138	121	53	174	9 955	1,7	
Ile de France	75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95	1 248	183	30	17	12	4	16	1 792	0,9	
		53 290	9 026	2 803	1 382	1 043	719	1 762	69 237	2,5	

Source : DGAL-DSV

Audit de la filière miel 2005 – GEM-ONIFLHOR- Août 2005

RA 2004											
Régions	Département	Nombre Total de ruches						total+150	total -150	Total	Pourcentage professionnels
		< 10 ruches	de 11 à 30	de 31 à 70	71 à 150	151 à 300	> à 300				
Alsace	67, 68	19 737	5 757	2 479	1 852	3 861	2 486	6 347	29 825	36 172	17,5
Aquitaine	24, 33, 40, 47, 64	12 489	10 347	9 347	10 523	12 788	25 618	38 406	42 706	81 112	47,3
Auvergne	03, 15, 43, 63	13 297	8 005	4 170	3 732	9 647	11 320	20 967	29 204	50 171	41,8
Basse Normandie	14, 50, 61	3 565	2 285	1 421	1 066	1 372	1 174	2 546	8 337	16 883	15,1
Bourgogne	21, 58, 71, 89	17 936	7 391	6 585	6 576	11 535	16 370	27 905	38 488	66 393	42,0
Bretagne	22, 29, 35, 56	17 469	8 784	4 389	3 570	5 454	11 478	16 932	34 212	51 144	33,1
Centre	18, 28, 36, 37, 41, 45	13 845	5 927	4 976	5 940	10 811	25 610	36 421	30 688	70 431	51,7
Champagne	08, 10, 51, 52	7 589	7 165	5 729	5 278	6 060	13 410	19 470	25 761	45 231	43,0
Corse	20A, 20B	927	2 100	2 642	4 170	4 212	520	4 732	9 839	14 571	32,5
Franche-comté	25, 39, 70, 90	16 472	6 700	4 751	5 167	6 053	15 271	21 324	33 090	54 414	39,2
Haute -normandie	27, 76	3 499	2 411	999	1 137	600	848	1 448	8 046	9 494	15,3
Languedoc Roussillon	11, 30, 34, 48, 66	12 731	13 639	12 604	15 450	27 525	38 991	66 516	54 424	120 940	55,0
Limousin	19, 23, 87	7 112	4 023	2 510	3 099	2 430	9 625	12 055	16 744	28 799	41,9
Lorraine	54, 55, 57, 88	18 610	9 035	3 296	2 054	2 335	7 378	9 713	32 995	42 708	22,7
Midi-Pyrénées	09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82	17 147	13 699	12 262	17 768	22 914	50 585	73 499	60 876	134 375	54,7
Nord	59, 62	9 044	2 753	1 338	616	1 399	864	2 263	13 751	16 014	14,1
Pays de Loire	44, 49, 53, 72, 85	11 292	5 571	5 038	3 919	6 720	26 832	33 552	25 820	59 372	56,5
Picardie	02, 60, 80	7 175	3 505	1 617	1 520	2 457	4 147	6 604	13 817	20 421	32,3
Poitou-Charente	16, 17, 79, 86	12 479	8 625	11 247	13 323	14 278	32 983	47 261	45 674	92 935	50,9
Provence Côte d'Azur	04, 05, 06, 13, 83, 84	15 307	12 849	14 885	18 443	41 829	49 064	90 893	61 484	165 248	55,0
Rhône-alpes	01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74	46 518	19 993	15 090	14 399	27 171	23 381	50 552	96 000	146 552	34,5
Ile de France	75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95	6 757	4 109	1 483	1 664	2 591	3 351	5 942	14 013	23 195	25,6
		290 997	164 673	128 858	141 266	224 042	371 306	595 348	725 794	1 346 575	44,2

Source : DGAL - DSV

Evolution du nombre de ruches par région entre 1994 et 2004

Nous ne mentionnons ici que les régions pour lesquelles nous disposons d'informations assez complètes pour les deux enquêtes 1994 et 2004.

- Le nombre de ruches a significativement augmenté (plus de 25 000 ruches supplémentaires) en :

- **Midi -Pyrénées, Poitou-Charentes, Languedoc-Roussillon (+ 40 000 ruches) et PACA.**

Ceci s'explique, à la fois par un nombre plus important d'apiculteurs professionnels dans ces régions, (entre 1994 et 2004 : approximativement : +84 en Midi-Pyrénées, +18 en Poitou-charentes, +34 en Languedoc Roussillon), mais aussi par un nombre plus élevé de ruches par apiculteur (moyenne toutes catégories confondues).

Dans ces régions, le nombre de ruches détenues par les petits producteurs est le plus souvent également en croissance (sauf en Midi-Pyrénées) même si le nombre de petits producteurs est en baisse (Poitou-Charentes).

- Et dans une moindre mesure, en **Pays de Loire et Aquitaine (environ 10 000 ruches supplémentaires pour chaque région)**, qui s'explique, selon les données dont nous disposons, par un nombre plus important d'apiculteurs professionnels (une vingtaine d'apiculteurs professionnels supplémentaires dans chaque région sur les deux enquêtes).

On a également, pour ces deux régions, une augmentation du nombre moyen de ruches par apiculteur ainsi qu'une diminution sensible du nombre d'apiculteurs de moins de 150 ruches pour les Pays de Loire, ce qui n'est pas le cas en Aquitaine.

- Le **nombre de ruches a, en revanche, significativement baissé** depuis 1994 en Rhône-Alpes, (plus de 47 000 ruches) ce qui s'explique par une diminution importante du nombre d'apiculteurs de moins de 150 ruches, et ce **malgré une augmentation sensible du nombre d'apiculteurs professionnels** (une quarantaine entre les deux périodes).

Le nombre de ruches diminue également (**perte de 10 à 20 000 ruches**) :

- En **Bourgogne** : diminution peu marquée qui concernerait, selon nos données, toutes les catégories d'apiculteurs ;

- Dans **le Centre** : a priori toutes catégories d'apiculteurs également ;

- En **Lorraine, Picardie, Ile de France** : diminution du nombre de ruches exploitées par les apiculteurs possédant moins de 150 ruches et augmentation du nombre de ruches professionnelles.

D'autres régions seraient, selon ces données, dans ce dernier cas de figure, avec une quasi-stagnation du nombre de ruches : la Franche-Comté, la Champagne, la Bretagne, le Limousin : plus de ruches exploitées par les professionnels et baisse significative pour les moins de 150 ruches.

A noter que dans certaines régions, le Nord par exemple, le nombre de ruches détenues par les moins de 150 ruches seraient en hausse.

On se situe donc dans un contexte très variable selon les régions et qui affecte différemment les différentes catégories d'apiculteurs.

Il faut souligner que les régions les plus importantes en termes de nombre de ruches sont celles où l'on observe la plus forte augmentation d'apiculteurs professionnels : ces régions restent logiquement les plus attractives pour les nouveaux arrivants.

Ceci reste vrai dans les régions de l'Ouest, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays de Loire, Poitou-charentes (zones de grandes cultures), malgré les difficultés largement évoquées en ce qui concerne la production de miel.

II – LA PRODUCTION FRANCAISE DE MIEL

2.1 Miel

La production française de miel reste toujours extrêmement difficile à appréhender ; elle est en effet dépendante des aléas climatiques d'une année sur l'autre et d'une zone géographique à l'autre. Elle varie également et très fortement selon les pratiques et les stratégies des apiculteurs : ruches sédentaires ou transhumantes, importance des transhumances, choix des types de miels recherchés (crus, toutes fleurs ou miels de grandes cultures).

2.1.1 Données statistiques disponibles

Le SCEES (Service des Etudes et Statistiques) donne annuellement une estimation de la production française, effectuée à partir d'un échantillon d'exploitations (toutes activités agricoles confondues).

Cette estimation ne tient donc pas compte des apiculteurs non agriculteurs d'une part, et d'autre part, elle ne prend pas en compte les apiculteurs de moins de 10 ruches.

Dans cette mesure, les résultats ont toujours été considérés comme sous évalués.

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de ruches	1 001 834	986 337	980 116	940 185	932 004	923 040	923 991
Production	16 761	17 438	17 522	17 455	17 246	16 227	13 898
Kg moyen /ruche	16,7	17,7	17,9	18,6	18,5	17,6	15,0

Source : SCEES – statistique agricole annuelle.

✚ On observe donc sur la période 1997-2003, une diminution de 7.7 % du nombre de ruches, et peut-être même davantage puisque le Recensement Général Agricole 2000 indique un effectif de 857 288 ruches en 2000.

Rappelons que la comparaison des enquêtes DSV entre 1994 et 2004 montre, au contraire, une relative stabilité du cheptel (totalité du cheptel) sur la dernière décennie : toutefois, le recensement effectué par le SCEES traduit peut-être une diminution du nombre de ruches chez les petits producteurs agriculteurs.

✚ La production apparaît, selon le SCEES, comme relativement stable sur la période, sauf en 2003, où l'effet canicule (ou éventuellement d'autres facteurs) semble avoir été sensible.

Ceci n'est en général pas confirmé par l'ensemble des acteurs de la filière, qui évoquaient a priori une baisse sensible sur la période.

Aussi, avons-nous tenté de réaliser une estimation de la récolte française totale, en nous appuyant sur les structures professionnelles de la filière.

Il nous paraissait en effet indispensable de s'essayer à l'exercice, alors que se pose de façon déterminante la problématique de la production française vis-à-vis des importations et du marché international en général.

2.1.2 Estimation de la récolte française 2004

Nous avons, dans la mesure du possible, différencié la production des apiculteurs de loisirs ou pluriactifs et la production des apiculteurs professionnels (de plus de 150 ruches), en général plus importante (transhumances, technique de travail différentes).

Collecte des données

L'estimation de la récolte française de miel s'est appuyée sur :

✚ **Une enquête auprès des syndicats et associations départementaux** de l'ensemble des organisations professionnelles de la filière.

Plus de 200 questionnaires ont été adressés aux responsables départementaux des organisations professionnelles.

Une soixantaine de départements ont été ainsi renseignés par ces structures, répondant en général pour les apiculteurs possédant moins de 150 ruches (apiculteurs de loisirs et pluri-actifs).

Plusieurs réponses par département ont parfois été obtenues.

✚ **Une enquête auprès des Associations de Développement de l'Apiculture (ADA)**

Plusieurs ADA ont réalisé des enquêtes détaillées concernant l'apiculture dans leur région et disposaient ainsi de données fiables sur un échantillon identifié en termes de nombre de ruches. Dans certains cas, une enquête spécifique a été réalisée pour les besoins de l'étude.

Lorsque aucune enquête particulière pour l'année de référence 2004 n'avait été réalisée, les responsables ont pu donner une estimation moyenne des rendements par ruche pour leur région.

Les informations fournies par les ADA ont, en général, renseigné les rendements moyens par ruche rencontrés chez les apiculteurs professionnels,

mais assez souvent aussi donné des indications concernant les plus petits producteurs.

- ✚ Aux informations fournies par ces structures, ont été intégrés les rendements moyens effectifs en 2004
 - des apiculteurs rencontrés dans le cadre des entretiens approfondis (40 apiculteurs, dont plus de la moitié professionnels),
 - des apiculteurs qui ont répondu à l'enquête réalisée auprès d'un échantillon d'apiculteurs bénéficiaires de certaines aides dans le cadre du règlement miel, en très grande majorité professionnels.

220 réponses individuelles d'apiculteurs ont ainsi pu être intégrées à l'estimation, totalisant plus de 100 000 ruches, en quasi-totalité « professionnelles ».

Soulignons que les rendements moyens par ruche proposés pour les professionnels s'appuient ainsi sur un échantillon qui apparaît largement significatif puisqu'il cumule les résultats de notre propre enquête et ceux des enquêtes réalisées dans différentes régions par les ADA.

- ✚ Nous nous sommes attachés à obtenir au moins une information de tel ou tel responsable par département et par type d'apiculteur.

Des entretiens téléphoniques ont permis de compléter les données manquantes ou au moins de réaliser une estimation considérée comme réaliste.

Traitement des données

Les informations collectées se trouvent donc être hétérogènes :

- Données individuelles
- Données départementales sur un échantillon d'apiculteurs
- Données régionales

Pour réduire les effets de l'hétérogénéité des sources, nous avons traité les données par département.

Pour chaque département, nous avons, à chaque fois que possible, réalisé une moyenne pondérée par le nombre de ruches des informations fournies.

Lorsque le nombre de ruches correspondant à une estimation donnée n'était pas connu, une moyenne simple entre les différentes informations a été réalisée.

Lorsque les informations fournies ont concerné la région entière, la valeur retenue en kg / ruche a été affectée à chaque département.

Les productions départementales ont été ensuite regroupées par Région.

Le cumul régional en France métropolitaine a permis de proposer une estimation de récolte nationale.

✚ Au total, la filière s'est trouvée fortement sollicitée dans cette approche, à laquelle elle a participé dans son ensemble, et en règle très générale, de façon complémentaire.

L'incertitude quant à la fiabilité des données, inhérente à la filière subsiste toutefois largement, tant les résultats et les pratiques des apiculteurs peuvent différer fortement.

- certaines régions ont été assez bien renseignées, avec des estimations de diverses sources relativement cohérentes entre elles,
- dans d'autres cas, les données ont été plus rares et disparates, ou bien encore, les écarts entre apiculteurs étaient plus importants.

Il reste donc bien évident que l'on ne dispose pas ici d'une donnée statistique proprement dite, et que cette estimation doit être considérée avec précaution.

La récolte française ainsi appréhendée ne représente qu'un ordre de grandeur.

Toutefois, compte tenu du nombre important de données collectées, on peut espérer s'approcher autant que faire se peut de la réalité.

Il nous importait surtout de mesurer une probable tendance d'évolution sur la période, en comparant l'estimation de récolte proposée en 1997 et celle proposée aujourd'hui.

Soulignons d'ailleurs que l'estimation réalisée en 1997 s'appuyait sur une enquête moins approfondie qu'aujourd'hui.

La production de miel en France pour l'année 2004 peut être ainsi estimée, dans le cadre de notre enquête, à :

25 500 t dans notre enquête,

Dont :

- 11 000 tonnes pour les apiculteurs de moins de 150 ruches

- Et 14 500 tonnes pour les apiculteurs professionnels

Soit une baisse sensible par rapport à 1997, entre 3 000 et 4 000 tonnes.

Comme nous l'avons déjà indiqué, cette estimation et corrélativement la baisse de la récolte, étaient, de fait, anticipées par de nombreux acteurs de la filière.

L'enquête réalisée a permis de donner une justification argumentée et d'affiner l'analyse.

Rappelons que le nombre de ruches **total** est quasiment identique entre les deux périodes.

- Cette diminution s'explique principalement **par une baisse de plus de 4000 tonnes** correspondant à la récolte des apiculteurs possédant moins de 150 ruches.

Ceci paraît logique compte tenu de la diminution sensible du nombre de ces acteurs et du nombre de ruches détenues. On aurait également un rendement moyen par ruche a priori plus faible pour ces apiculteurs (schématiquement, on serait passé, en approximation nationale, **de 18 kg/ruche en moyenne à 15 kg/ruche**).

- La récolte totale des apiculteurs professionnels ainsi estimée est a priori **légèrement plus importante qu'en 1997 (environ 1000 tonnes)**.

Elle représente aujourd'hui plus de la moitié de la récolte totale (56 % selon nos estimations).

Mais entre les deux périodes, le rendement moyen par ruche estimé pour la France entière des apiculteurs professionnels serait passé de **30 kg/ruche environ** (enquête apiculteurs et enquête postale GEM 1997) à **24 kg/ruche environ en 2004**.

Tout se passe donc comme si le cheptel total détenu par les apiculteurs professionnels **avait augmenté pour maintenir un niveau de production identique au niveau national, ou légèrement supérieur**.

2.1.3 Analyse

✚ Compte tenu des incertitudes d'estimation, notre analyse restera très prudente au niveau régional. Nous n'indiquons ici que les évolutions qui apparaissent suffisamment sensibles.

Il apparaît que la production a, à notre sens, baissé, pour **l'année 2004, par rapport à la situation 1996** en :

- Aquitaine, Centre, PACA, Pays de Loire, Rhône-Alpes,

Et se trouve, pour l'année 2004, plutôt en augmentation en :

- Franche-Comté, Picardie, probablement Alsace...

Nous avons considéré la production stable (variations inférieures à notre incertitude statistique) dans les autres régions. Ceci n'exclut pas, que dans certaines de ces régions, les apiculteurs ne ressentent également une

diminution de leurs récoltes de miel, par exemple en Poitou-charentes ou Ile de France.

Pour les régions en possible baisse de production, on peut faire les remarques suivantes :

- **la baisse peut être liée à la diminution du nombre d'apiculteurs et de ruches, comme, par exemple, en région Centre ou Rhône-Alpes,**
- **la baisse peut-être liée à la sécheresse de l'année 2003 et ses répercussions en 2004 et/ou à la sécheresse de l'année 2004, notamment dans les régions du sud de la France, notamment PACA, Languedoc –Roussillon, Rhône-Alpes.**
- **enfin, les régions de grandes cultures comme Pays de Loire et Poitou-Charentes, Centre mettent plus particulièrement en cause la baisse des rendements sur grandes cultures, en lien avec l'affaiblissement des ruches dues aux traitements phytosanitaires, mais aussi avec d'autres facteurs (variétés moins mellifères de colza et tournesol). Dans d'autres régions, les problèmes phytosanitaires perdurent sur des zones arboricoles, viticoles...**

Ces différentes causes peuvent bien entendu s'additionner.

✚ Les ruches sont considérées assez unanimement comme plus fragiles aujourd'hui qu'il y a quelques années.

Globalement, les acteurs de la filière et en premier lieu les apiculteurs évoquent :

- Une évolution climatique dépassant le cadre des aléas habituels : réchauffement du climat dans les régions du Sud de la France, raccourcissement du printemps...
- Un environnement plus pauvre pour les abeilles : les prairies diminuent, les haies sont coupées, l'urbanisation progresse, ... Il y a, finalement, beaucoup moins de fleurs
- L'évolution des modes de culture et les traitements phytosanitaires en général de l'agriculture affaiblissent les abeilles : mélanges de produits phytosanitaires, fongicides...
« L'abeille n'a pas évolué aussi vite que les modes de culture ».
« Les désherbants ont une efficacité redoutable, il n'y a plus de fleurs... »

Les semences enrobées, dites « Gaucho » et « Régent » restent souvent incriminées, même si l'interdiction date de 2003 sur le maïs et le tournesol. Les apiculteurs déclarent d'une part que des stocks résiduels ont été utilisés en 2004 et sont d'autre part convaincus de la rémanence dans les sols.

CONCLUSION

- ✚ **Au total, la récolte française est plus faible que dans les années 90**
- **en raison de la diminution du nombre d'apiculteurs de loisirs et du nombre de ruches détenues par ces apiculteurs,**
- **d'une tendance générale à la baisse des rendements moyens par ruche pour tous les apiculteurs, de l'ordre de 3 à 5 kg/ruche.**

Les résultats présentés ci-dessus ne préjugent bien entendu pas des récoltes futures.

Les conditions climatiques d'une année à l'autre, les stratégies développées par les apiculteurs pour éviter les zones de culture considérées comme les plus à risque, les effets attendus de la suspension des produits phytosanitaires les plus incriminés, l'évolution des pratiques concernant entre autres le renouvellement des reines peuvent conduire à une évolution favorable.

Les apiculteurs restent toutefois extrêmement inquiets : ils décrivent une tendance sur longue période de pression environnementale conduisant à une souffrance de l'abeille, et surtout pour l'apiculture de plaine, à une dégradation des conditions de production.

Certains espèrent malgré tout assister à un retour de rendements meilleurs, sur tournesol notamment, dans les années à venir.

2.1. 4 - PRODUCTION DE MIEL sous signe de qualité

Miel AOC

On compte aujourd'hui deux productions de miel sous AOC :

- Miel de sapin des Vosges
- Miel de Corse

Miel de sapin des Vosges

La production de miel de sapin est par nature aléatoire, aussi la production de miel de sapin des Vosges est-elle d'une grande variabilité :

Evolution de la production de miel de sapin des Vosges sous AOC :

Campagne	1998/1999	1999 /2000	2000 /2001	2001/2002	2002/2003	2003/2004	2004/2005
-Tonnage revendiqué en AOC	29.05	2.55	2.6	46.9	6.94	2.7	7.67
-Tonnage agréé en AOC	17.6	0.0	1.5	42.54	5.7	1.08	6.11
- Nombre de ruches (d'après les déclarations de récolte)	3 222	1 285	1 857	2 891	1 020	624	2 058
Prix à la consommation en € T.T.C /kg	10.67 à 11.43	10.67 à 11.43	10.67 à 11.43	12.2 à 11.43	12.2 à 13.72	12.2 à 13.72	12.2 à 13.72
- % vendu en vente directe	80	80	80	80	80	80	80
- %vendu par grossistes / détaillants	10	10	10	10	10	10	10
- % vendu en GMS	10	10	10	10	10	10	10

Source : Syndicat de défense de l'appellation / INAO

Les quantités totales, même dans les meilleures années, restent limitées.

AOC miel de Corse

Campagne	01/04/98/- 31 /03/99	01/04/99 /- 31 /03/00	01/04/00 - 31 /03 /01	01/04/01- 31 /03/02	01/04 /02- 31 /03/03	01/04 /03 - 31 /03/04
-Tonnage revendiqué en AOC	169.4	182.99	155.48	144.54	213.54	154.32
- Tonnage commercialisé en AOC		152.12	154.88	144.27	205.28	146
- Nombre de ruches (d'après les déclarations de récolte)	6 586	7 298	7 768	7 158	8 074	6 397
- Prix à la production en € H.T/kg	4.27 à 7.01	4.27 à 7.01	4.57 à 7.32			7 à 9
- Prix à la consommation en € T.T.C /kg	7.52 à 9.91	7.52 à 9.91	8.23 à 10.57			10 à 15
- % vendu en corse	90	90	90	90		95
- % vendu sur le continent	9		9	9		4.5
- %exporté	1		1	1		0.5

En 2004, on comptait 35 apiculteurs professionnels (plus de 100 ruches) et 31 apiculteurs de moins de 100 ruches, ayant fait une déclaration de mise en place.

Les projections 2004 /2005 font état de 7 500 ruches pour une production sous AOC de 188 tonnes. La quasi-totalité des apiculteurs professionnels sont impliqués dans la production de miel de Corse sous AOC.

Autres miels sous signe de qualité

On peut citer :

- Le miel de Lavande Label rouge (depuis 1989)
- Le miel toutes fleurs de Provence Label rouge (depuis 1994)

En 2002-2003, les volumes labellisables pour ces deux productions représentaient 125 tonnes environ. En 2003, la baisse de 50 % environ des volumes de miel de lavande de Provence conduit à un volume labellisable de 80 tonnes (60 tonnes labellisées).

- Le miel de sapin d'Alsace Label rouge
- Enfin l'IGP miel d'Alsace vient d'être validée cette année.

Miel biologique

Nous ne disposons pas de données concernant la production de miel biologique ou le nombre de ruches concernées.

Ces données devraient être seulement disponibles à partir de l'année prochaine auprès de l'Agence Bio.

La production de miel biologique devrait être aujourd'hui très marginale :

- Le règlement européen en matière de miels biologiques ne permet pas aux miels de plaine de bénéficier de l'appellation de miels biologiques.
- La production de miel biologique est selon certains, difficilement applicable, en particulier au niveau des traitements sanitaires...

A noter que l'Agence Bio recense 144 producteurs de miel en biologique dans son annuaire.

2.2 PRODUITS DE LA RUCHE

2.2.1 Pollen

On distingue différentes catégories de pollen :

- Le Pollen sec (ayant subi une dessiccation à température contrôlée). Le pollen frais a en effet une durée de vie très courte, et se dégrade rapidement (reprise d'humidité, fermentations). Le pollen sec est destiné à l'alimentation humaine.
- Le pollen frais congelé : proposé en alimentation humaine (diététique), comme le pollen sec, en complément nutritionnel. Il est également utilisé pour l'alimentation des bourdons dans les élevages spécialisés

Apiculteurs impliqués dans la production de pollen

L'enquête réalisée auprès des responsables des syndicats et associations départementaux et des ADA a été renseignée par un peu plus de 60 départements et une petite dizaine de Régions.

Nous avons pu recenser ainsi 500 apiculteurs impliqués dans la production de pollen.

Cette enquête ne peut donc prétendre à un véritable descriptif de l'activité, ni à un recensement effectif des apiculteurs concernés.

Des entretiens téléphoniques avec des entreprises de commercialisation concernées ont pu apporter quelques éclairages.

Pollen sec

Le pollen destiné à la consommation humaine est très certainement en majorité commercialisé et consommé en sec.

On considère qu'une trappe à pollen permet de collecter en moyenne 5 kg par ruche. La production reste contraignante : il faut collecter le pollen tous les 2 ou 3 jours au maximum et sécher très rapidement.

Dans les exemples rencontrés dans le cadre de l'enquête, les trappes à pollen sont installées sur les ruchers proches pour limiter les contraintes de déplacement.

La production peut être aussi bien le fait d'apiculteurs professionnels que de petits producteurs.

Un petit producteur pourra récolter de quelques kg à quelques dizaines de kg.

Un important producteur de pollen pourra produire jusqu'à 2-3 tonnes, un producteur moyen 300 à 400 kg.

✚ Un ordre de grandeur de **500 producteurs** de pollen en France ne paraît pas aberrant aux interlocuteurs contactés. Il s'agit vraisemblablement d'une **valeur basse** et il n'est pas exclu, selon certains avis, que l'on puisse atteindre **le millier d'apiculteurs**.

Il s'agirait alors en grande majorité de petits producteurs, récoltant de quelques kg à quelques dizaines de kg.

Le nombre d'apiculteurs professionnels impliqués dans la récolte de pollen sec reste difficile à estimer, mais il pourrait largement dépasser la centaine de producteurs. Certains apiculteurs professionnels récoltant du pollen frais pourraient également produire du pollen sec.

✚ On peut considérer qu'une grande partie du pollen produit en France est commercialisé en direct, ce qui permet aux apiculteurs de mieux valoriser l'activité. Lorsque les volumes sont plus importants, le pollen peut être commercialisé, tout ou partie, en vrac (revendeurs).

En direct au consommateur, le pollen est commercialisé à environ 6 €/250 g.

✚ Le marché français total du pollen sec n'est pas connu. Il est probablement majoritairement alimenté par du pollen d'importation, mais la production française reste significative.

Les pays fournisseurs seraient principalement l'Espagne, mais aussi la Chine...

Pollen frais congelé

On peut estimer **qu'un peu moins d'une centaine environ d'apiculteurs** (probablement autour de 70) sont impliqués dans cette production, en très grande majorité apiculteurs professionnels.

Les volumes concernés au total sont de l'ordre de quelques dizaines de tonnes. Les intervenants –entreprises de commercialisation - sont très peu nombreux.

Alimentation humaine

Cette production, qui représente plusieurs dizaines de tonnes est donc surtout le fait d'apiculteurs professionnels. Il s'agit d'apiculteurs très spécialisés, cette production demande en effet un suivi rigoureux en termes de qualité. Une Association, A3P, associant producteurs et entreprise de commercialisation s'est créée. Un cahier des charges a été mis en place, portant notamment sur la traçabilité des produits.

La demande concerne des pollens monofloraux. La gamme est bien segmentée : saule, fruitier, bruyère, châtaigner, pavot ...: pour l'alimentation humaine, avec des goûts et des propriétés différentes.

Le prix d'achat aux apiculteurs est de l'ordre de 6-7 €/kg.

Le produit est commercialisé dans le circuit spécialisé (diététique, bio) essentiellement.

Sur ce marché très spécifique, il y aurait peu de concurrence internationale sur le marché français.

Alimentation pour insectes (bourdons)

Il s'agit d'un marché très spécifique, qui concerne notamment l'alimentation des bourdons utilisés en pollinisation de serres.

C'est un marché européen, les élevages de bourdons étant relativement rares en France.

Le pollen frais congelé collecté en France pour ce marché est donc en majorité exporté.

A noter que l'Espagne est un fournisseur important en pollen frais congelé mais reste spécialisée dans une seule variété : le pollen de ciste.

La concurrence de Tchèque a également été citée en alimentation pour bourdon.

2.2.2. Gelée royale

✚ La production de gelée royale « française » peut être estimée, à environ **2 tonnes**.

Cette production a connu un développement sensible depuis une dizaine d'années, sous l'impulsion de l'association des Producteurs de gelée royale : GPGR.

✚ **Quelque 70 apiculteurs** sont impliqués aujourd'hui dans cette production de diversification, depuis des petits producteurs qui produisent quelques kg jusqu'à des producteurs plus importants, dont la production peut atteindre ou dépasser 100 kg.

On peut estimer aujourd'hui que la moitié des apiculteurs concernés produisent plus de 30 kg de gelée royale.

La production de gelée royale intéresse de plus en plus les apiculteurs, qui y voient une opportunité pour développer leur activité et, semble-t-il particulièrement les apicultrices, attirées par le caractère technique de l'activité.

Les investissements de démarrage sont relativement peu élevés, et la production nécessite surtout du temps et des compétences spécifiques.

Une partie (une majorité) de la gelée royale produite en France est commercialisée en direct. Certains plus importants producteurs peuvent commercialiser sur le circuit spécialisé diététique ou en « circuit long » (revendeurs).

✚ Le marché français reste peu connu : la gelée royale est importée de Chine et des pays de l'Asie du Sud-est (Thaïlande, Taiwan, Viêt-Nam...). Certains estiment toutefois que le marché global n'excède pas **la centaine de tonne**.

La production française représente donc une part confidentielle du marché.

La gelée royale française est bien entendu beaucoup plus chère que la gelée royale importée :

A titre d'exemple, la gelée royale chinoise se situe à 25 – 30 €/kg départ chine (environ 50 €/kg en tenant compte des coûts de transport et des droits de douane), contre un prix de vente de 900 €/kg pour la gelée royale française.

Cet écart de prix se réduit toutefois de façon considérable au niveau du consommateur, compte tenu d'un nombre important d'intermédiaires sur les circuits d'importations.

Au total, en prix consommateur, on peut estimer que la gelée royale française est 2 à 3 fois plus chère que la gelée royale importée, soit 10 €/10g contre 20 €/10g par exemple.

✚ Mais la production française se démarque par une politique stricte de qualité, régie notamment par une Charte de Qualité mise en place par GPGR et identifiée par un logo ou s'appuyant sur la notoriété de producteurs importants.

- il s'agit en premier lieu d'un produit frais, dont les propriétés sont préservées au cours du temps. La gelée royale importée est en effet commercialisée congelée (et a souvent subi plusieurs opérations de congélation –décongélation, préjudiciable à la qualité nutritionnelle).

- Une attention particulière est apportée au niveau des intrants (aliment...), ainsi enfin qu'aux conditions de conservation du produit fini : strict respect de la chaîne du froid, conditions sanitaires. . .

✚ Il existe des perspectives de développement pour cette activité, même si les objectifs doivent rester modestes et réalistes compte tenu du différentiel de coût entre production française et production asiatique.

Ce développement suppose :

- une caractérisation poussée du produit français : comparatif de qualité avec le produit d'importation,
- des actions de communication et information auprès des acheteurs des circuits de commercialisation et des consommateurs.

2.2.3. Propolis

✚ **Notre enquête permet de comptabiliser 200 apiculteurs fournisseurs de propolis.**

Il semble toutefois que les apiculteurs pouvant récupérer la propolis soient bien plus nombreux : **estimés entre 300 et 500.**

Une centaine de ces apiculteurs seraient des apiculteurs professionnels.

On peut récolter entre 50 et 200 g de propolis par ruche (propolis de grattage) et en moyenne 250 g pour la propolis de grille, (minoritaire en France). Cette production ne demande pas d'investissement, mais du temps. Le grattage peut toutefois s'effectuer durant l'hiver.

Le volume total collecté en France s'estime en tonnes (ordre de grandeur la dizaine de tonne). Il y aurait une concurrence (Espagne, Chine, Pays

d'Amérique du sud...), mais la qualité de la propolis d'origine française serait bien supérieure.

La demande pour ce produit de la ruche paraît aujourd'hui bien soutenue.

✚ Ici encore, les intervenants sont très peu nombreux.

Les achats auprès des apiculteurs concernent toutes les quantités de 500 g à plus de 50 kg.

La qualité de la propolis est dépendante de la végétation régionale, de la race d'abeilles...

Les entreprises spécialisées pour ce produit de la ruche conseillent les apporteurs afin d'améliorer leur production.

La propolis est après purification, tri (qualité, couleur, etc.) est commercialisé auprès des laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques européens.

✚ **Le prix d'achat aux apiculteurs se situe entre 20 – 35 €/kg.**

III- EVOLUTION DU COMMERCE EXTERIEUR

3.1. IMPORTATIONS

EVOLUTION DES IMPORTATIONS EN VOLUME

Importations	1993	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
Volume (T)	6000	12563	12186	12503	15249	15666	15554	16973	15823	17051
Valeur		19035	21476	21745	24000	23426	25292	38187	45866	43772
Euro/kg		1,51	1,76	1,74	1,57	1,50	1,62	2,25	2,90	2,56

Source : Eurostats

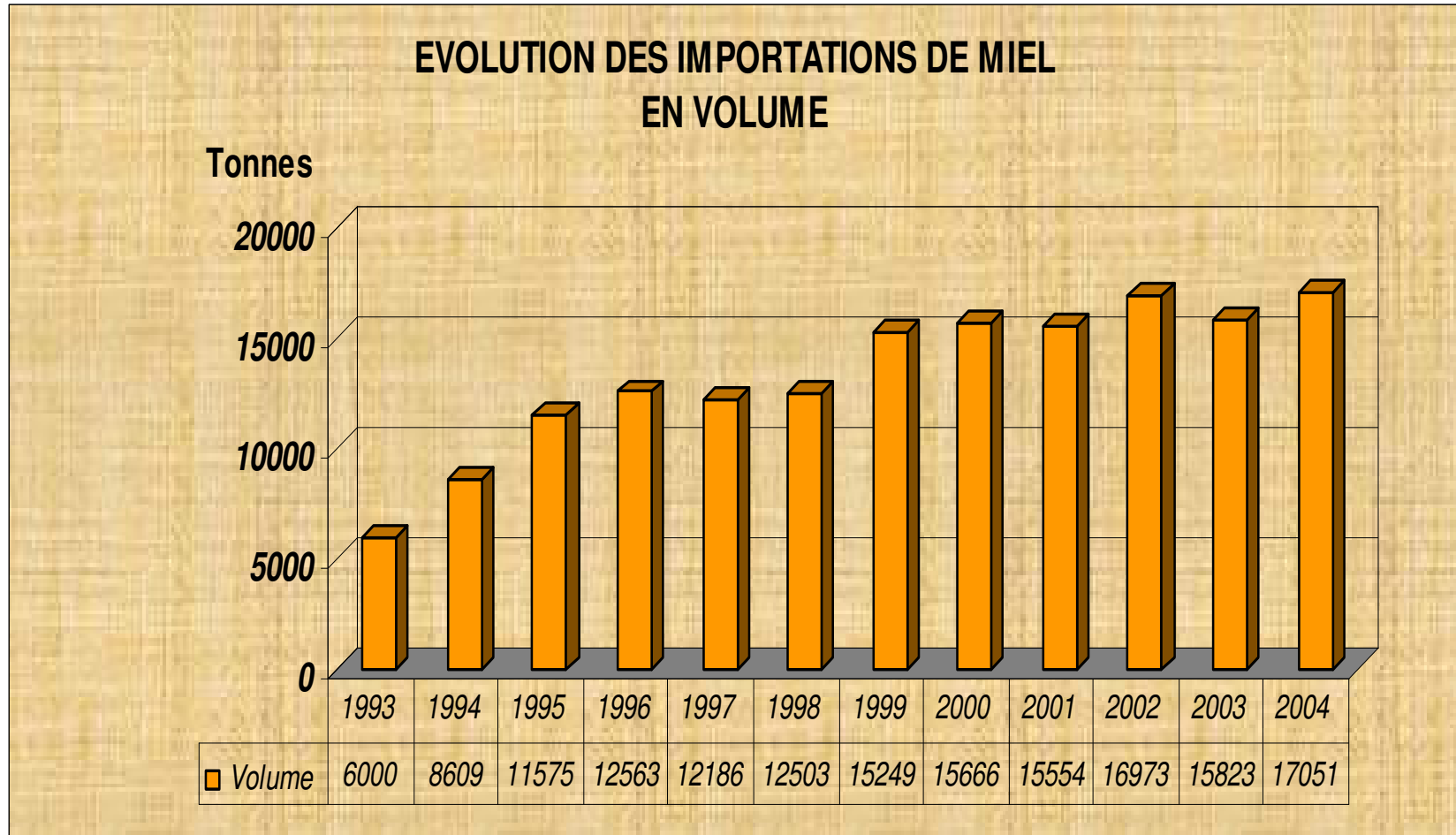
Les importations subissent une hausse sensible sur la période 1993 - 2004. De 6000 tonnes seulement en 1993, les volumes importés atteignent 12 000 tonnes durant la période 1996-1998 puis l'on observe un nouveau palier à 15 000 tonnes entre 1999 et 2001.

Depuis le début de la décennie, les volumes importés dépassent **15 000 tonnes pour atteindre plus de 17 000 tonnes en 2004.**

PAYS PARTENAIRES

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
AUTRES PAYS	917	1602	1294	2500	2942	2023	2096	1437	1400
Hongrie	1530	1576	1035	1737	2772	2651	2610	2320	3482
Espagne	2000	3046	2720	2917	2135	2388	5071	4944	4771
Allemagne	1862	2506	3366	4665	4603	4827	3743	3662	3175
Belgique	3650	1322	2784	2527	2657	3496	1206	428	853
Chine	2604	2134	1304	903	557	125	65	0	0
Turquie						44	569	862	359
Argentine							1613	2170	3013
Total monde	12563	12186	12503	15249	15666	15554	16973	15823	17053

Source : Eurostats



Source : Eurostats

Les importations restent apparemment, tout au long de la période, majoritairement intra européennes (UE à 15) : l'Espagne, l'Allemagne et la Belgique restent les principaux fournisseurs.

A noter que l'Allemagne, de très loin le plus important importateur européen, constitue une plaque tournante de redistribution vers les autres pays européens. La majorité des importations en provenance d'Allemagne ou de Belgique proviennent en fait des Pays Tiers.

La Hongrie (miel d'acacia) est un fournisseur habituel, mais les volumes sont en croissance régulière.

Alors que l'on voit diminuer puis s'éteindre les importations en provenance de Chine, l'Argentine devient un fournisseur important en 2003 et 2004.

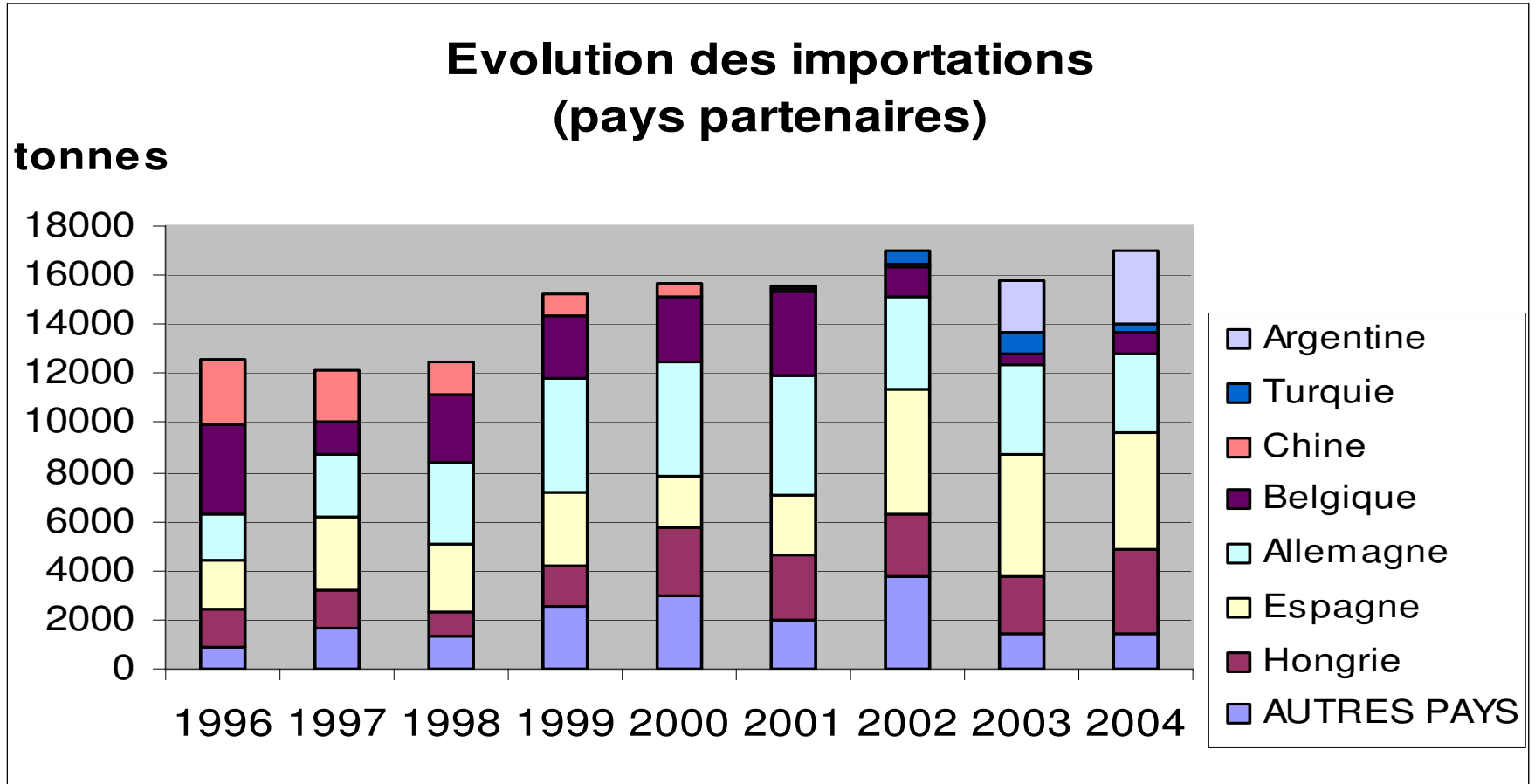
A noter également l'apparition dans le même temps, de la Turquie pour des volumes modestes.

On trouvera, à titre indicatif une représentation simplifiée des différents flux européens pour l'année 2004.

Les importations de l'Union européenne (Europe à 15) atteignent **151 000 tonnes** (139 000 t ou pour l'Europe à 25), hors échanges intra-européens.

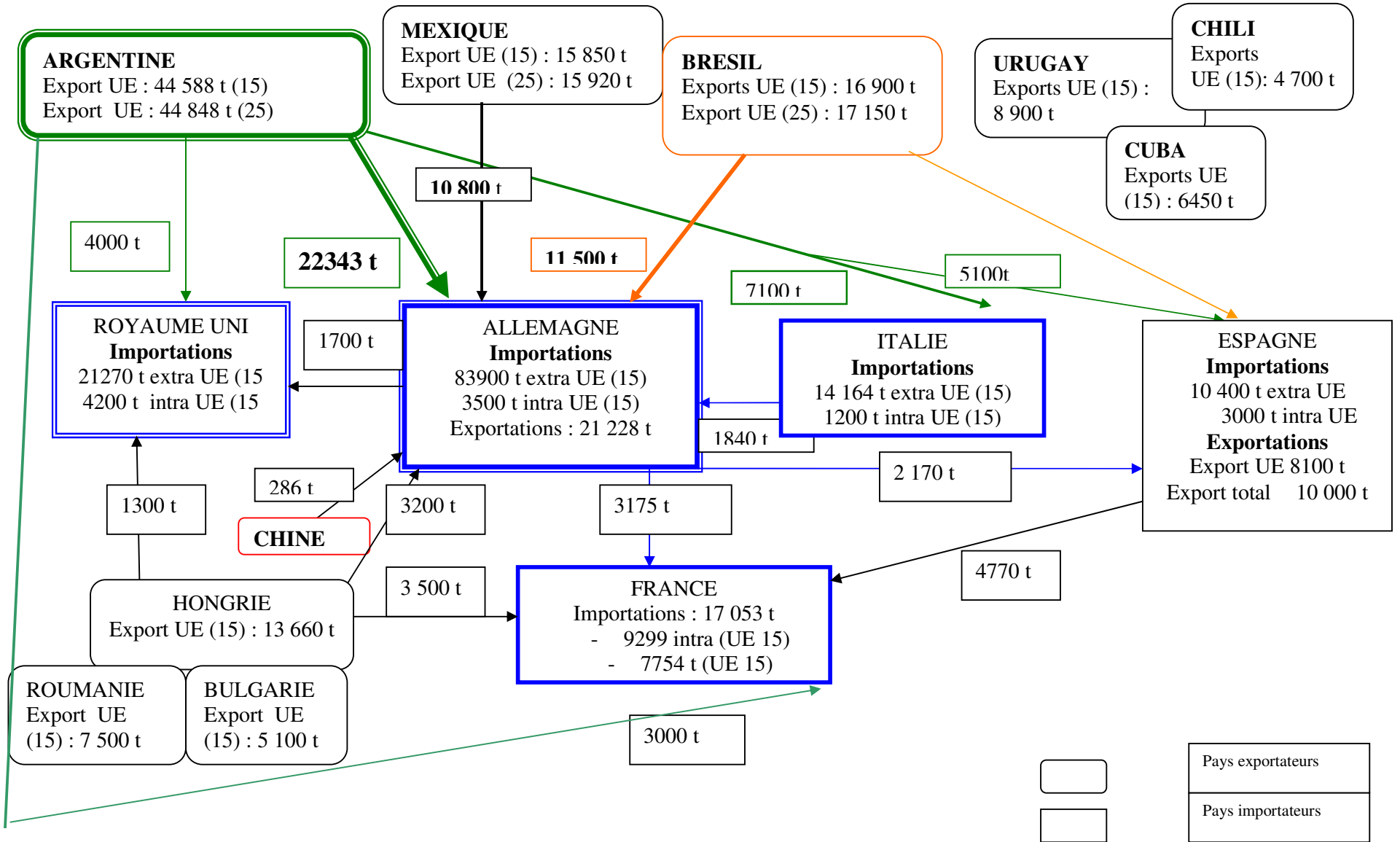
L'Amérique du Sud apparaît clairement comme le principal fournisseur européen.

Les importations de l'Allemagne expliquent plus de la moitié des importations européennes (hors échanges européens).



Source : Eurostats

IMPORTATIONS EUROPEENNES TOTALES 2004 : 151 000 T (UE à 15) ; 137 000 T (UE à 25)



EVOLUTIONS DES IMPORTATIONS EN VALEUR

✚ En valeur, le montant des importations est relativement stable jusqu'au début des années 2000, où il connaît une brusque remontée, liée d'une part à l'augmentation des volumes, mais aussi des prix.

✚ Le prix moyen du miel d'importation passe en effet d'une moyenne d'environ 1,6 €/Kg vers la fin des années 90 à plus de 2€/ kg en 2002, près de 3 €/kg en 2003, pour redescendre ensuite à 2.56 €/ kg en moyenne en 2004.

✚ Le début de décroissance des prix moyens d'importation, perceptible en 2004, se confirme selon les intervenants de la filière en 2005.

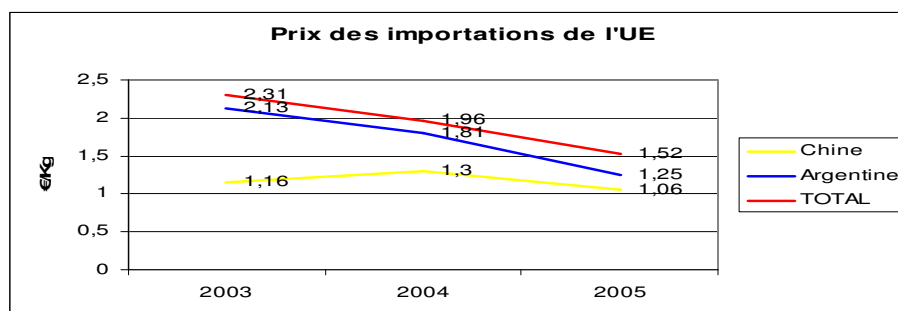
✚ La croissance en 2001- 2002- 2003 des prix d'importation (et donc des cours sur le marché international) est donc suivie d'une baisse brutale, qui ramène les prix moyens au dessous de 2€/kg en moyenne dans l'intervalle d'une ou deux années seulement.

Pour les principaux fournisseurs de la France, les prix moyens d'importation se situent à, pour l'année 2004 (moyenne annuelle) :

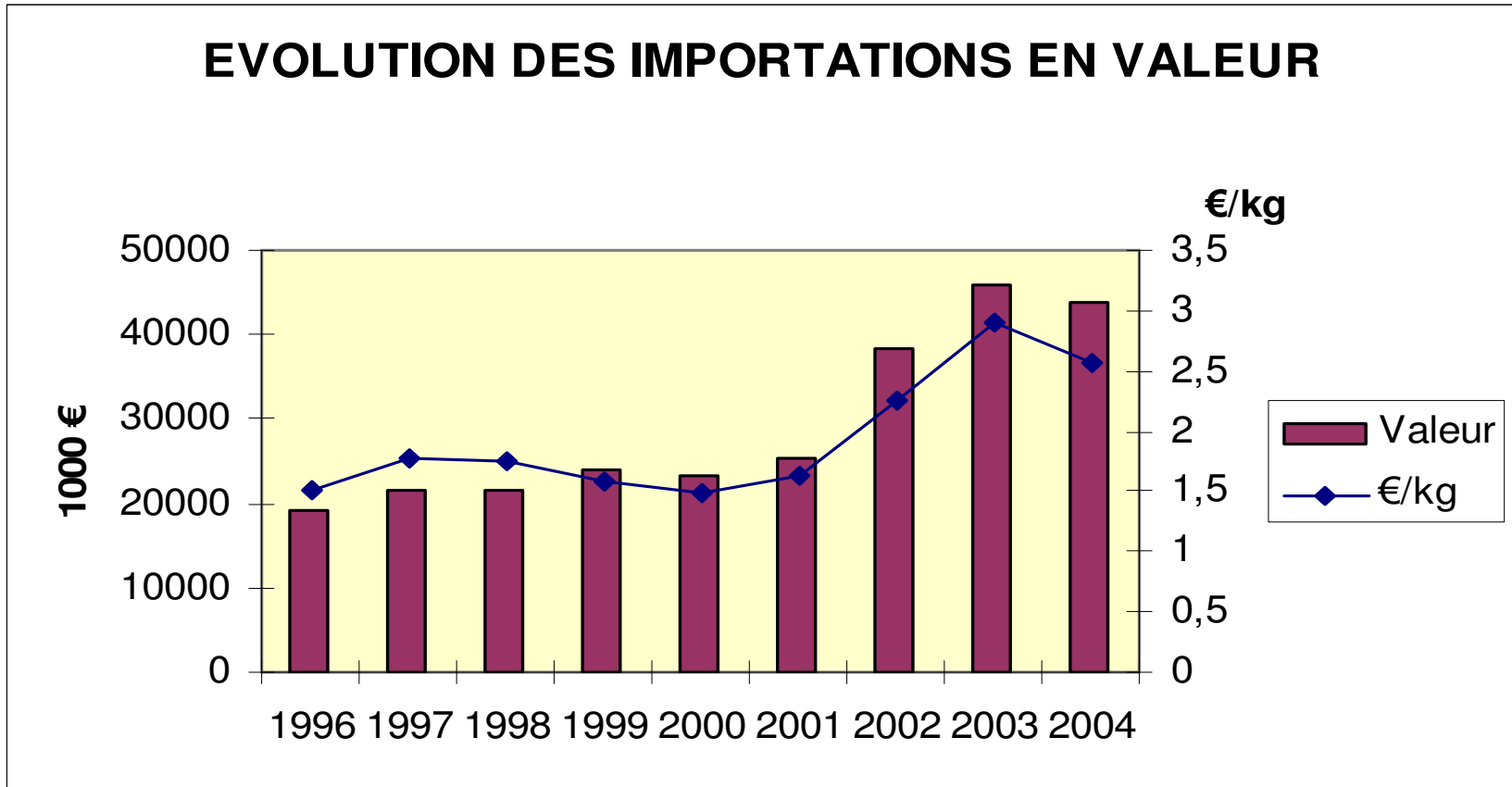
	Prix moyen annuel (2003)	Prix moyen annuel (2004)	Prix moyen 1 ^{er} trimestre 2005
Espagne	2,9 €/kg	2,7 €/kg	2,2 €/kg
Allemagne	3,3 €/kg	3,0 €/kg	2,6 €/kg
Belgique	2,5 €/kg	2,5€/kg	1,8 €/kg
Argentine	2,1 €/kg	1,7 €/kg	1,2 €/kg
Hongrie	3,1 €/kg	2,8 €/kg	2,3 €/kg
Turquie	2,8 €/kg	1,6 €/kg	2,3 €/kg
TOTAL	2.9 €/kg	2,6 €/kg	2 €/kg

On remarquera la baisse très rapide des prix moyens des miels, et particulier ceux en provenance d'Argentine. Le prix du miel d'Argentine est toutefois reparti à la hausse durant l'été 2005.

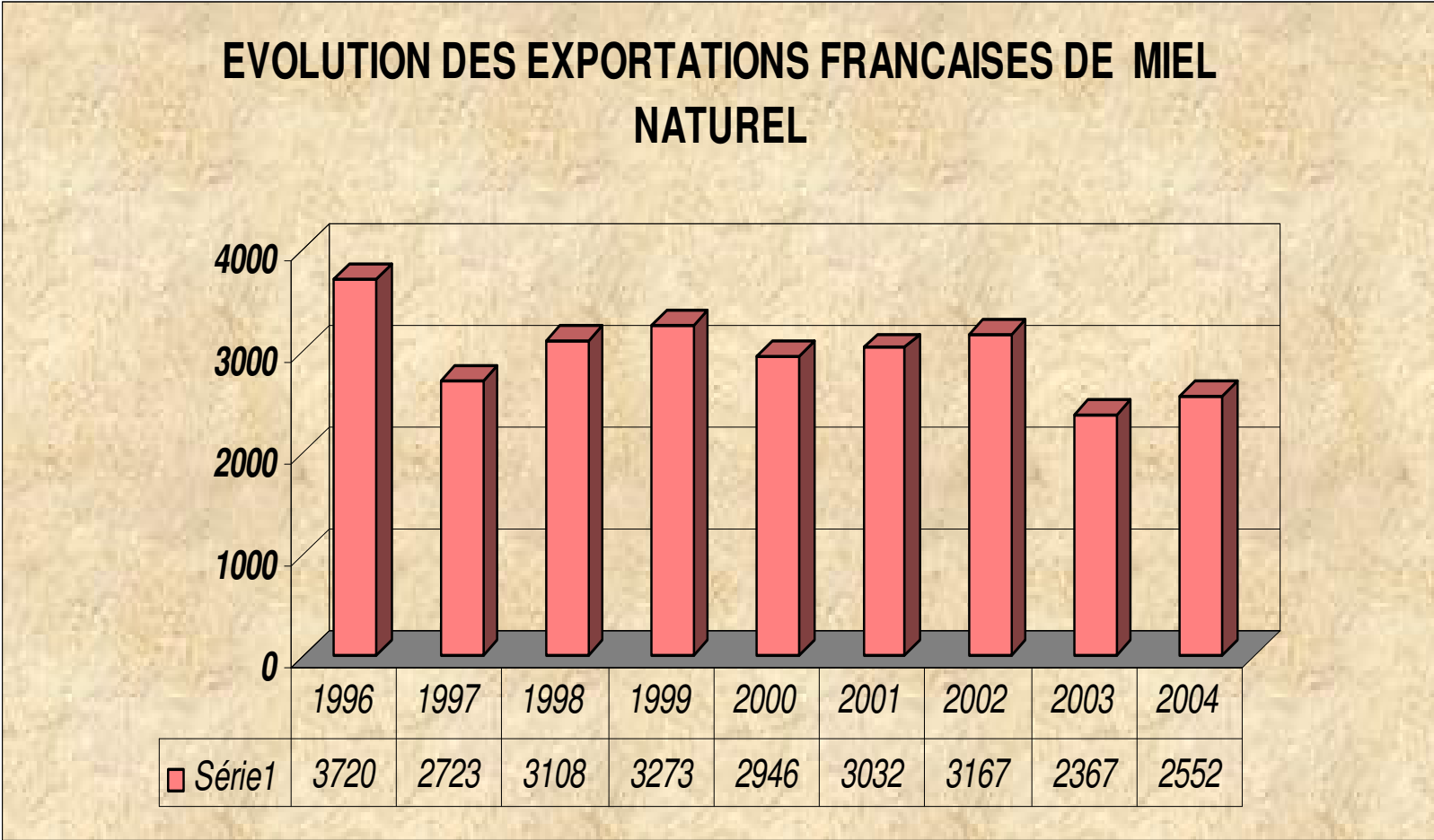
Il est intéressant de souligner également que le prix moyen d'importation de la France se situe au-dessus du prix moyen européen : soit **1,96 €/kg en 2004** et **1,52 €/kg** pour les premiers mois de 2005.



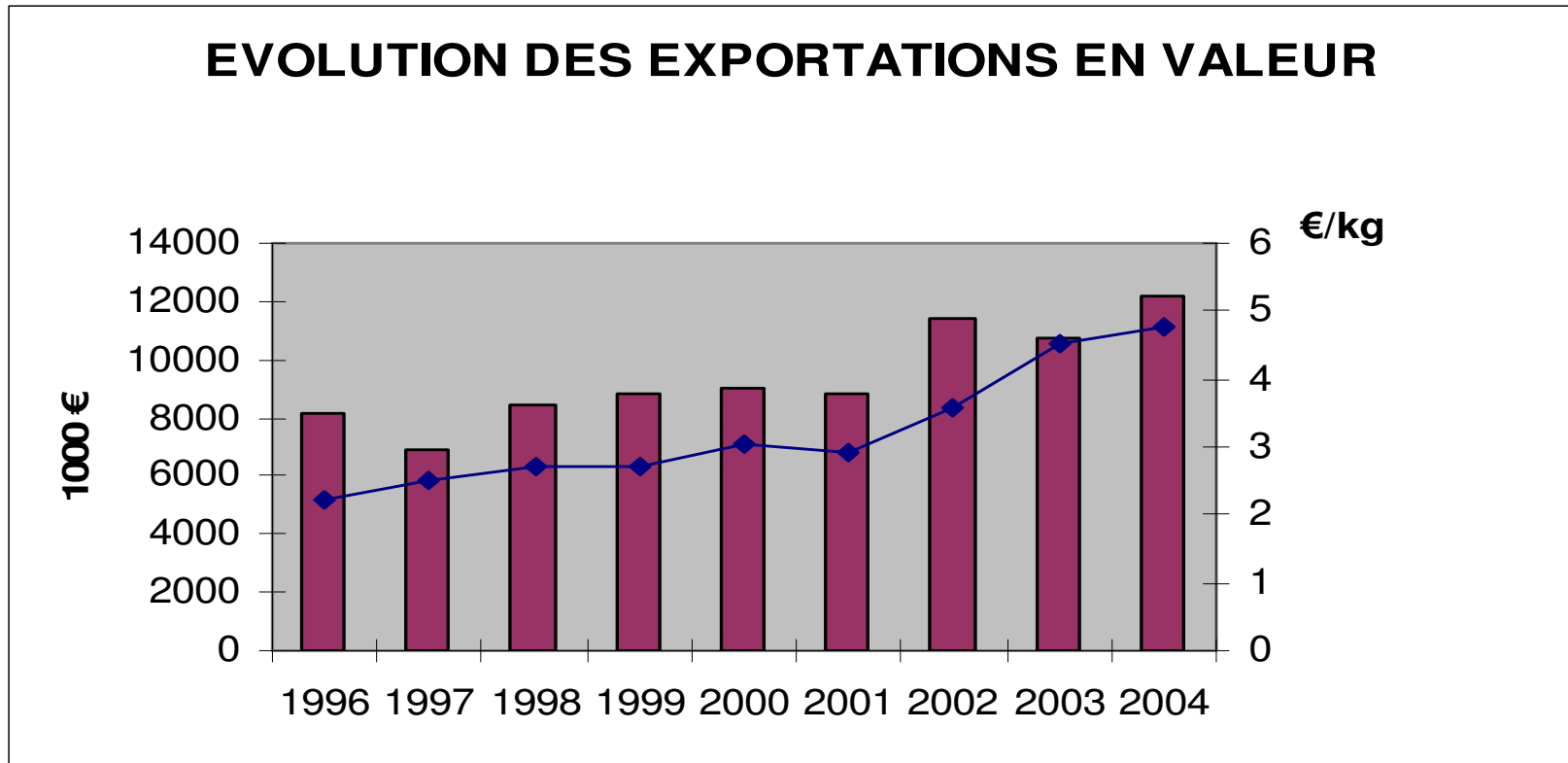
Source : Abeille de France



Source : Eurostats



Source : Eurostats



Source : Eurostats

3.2 EVOLUTION DES EXPORTATIONS

Dans le même temps, les exportations sont relativement stables, autour de 3 000 tonnes. Elles semblent toutefois connaître une baisse sensible en 2003, pour remonter à peine en 2004, ce qui est à mettre en relation avec la faible disponibilité de miel en France.

✚ En valeur, le volume global est également stable, puis augmente en 2002 et 2003. Le prix moyen des miels français exportés (en majorité en conditionné) se situe en effet à 2.7 €/kg jusqu'à la fin des années 90, puis connaît une forte remontée en 2002 (3.6 €/kg) et surtout 2003 (4.5 €/kg) et jusqu'en 2004 (4.78 €/kg).

3.3 – CONSOMMATION APPARENTE

➤ La consommation apparente française s'établit, avec une récolte estimée à **25 500** tonnes, à :

Données 2004

Production + importations – exportations = 25 500 t + 17 000 t – 2500 t = **40 000 T**

La consommation estimée en 1997, avec une production de l'ordre de 30 000 tonnes se situait à :

Données 1997

Production + importations – exportations = 30 000 t + 12 500 t – 35 00 t = **39 000 t**.

Malgré l'imprécision inévitable des estimations de récolte pour les deux périodes, **on peut malgré tout conclure à une stabilité de la consommation apparente.**

➤ En revanche, l'augmentation sensible des importations conduit mécaniquement à une baisse très nette du degré d'auto approvisionnement (consommation/ production +import- export). Le degré d'auto approvisionnement passe ainsi de plus de 75 % à moins de 64 %.

Le degré d'auto approvisionnement moyen de l'Union européenne se situait en 2001/2002 à 45.9%. L'Espagne dépasse les 90 % tandis que l'Allemagne se situe à 25.7 %.

IV- LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION DU MIEL

La quantification des circuits de distribution s'est appuyée principalement sur les informations communiquées par les plus importantes entreprises de conditionnement françaises.

7 entreprises ont été contactées, dont la production est supérieure à 500 tonnes (la production des plus importantes d'entre elles étant très largement supérieure à ce volume).

Les données communiquées ont été rassemblées et traitées sous forme « agrégée », afin de respecter la confidentialité des informations individuelles.

Il s'agit ici, à la fois de décrire les principaux marchés du miel en 2004, mais surtout de mesurer d'éventuelles variations sensibles dans l'organisation des marchés entre 1997 et 2004.

Si la très grande majorité des entreprises de conditionnement a pu renseigner notre enquête de façon précise, il n'en subsiste pas moins une part d'estimation, qui a pu être appréhendée par :

- les données disponibles des panels de consommation (Secodip et NIELSEN),
- des données bibliographiques,
- des informations fournies par le secteur client (industrie en particulier).

4.1. LES ACTEURS

Nous avons, comme la filière le pratique communément, segmenté les marchés du miel en deux sous catégories :

- marchés alimentés par les entreprises de conditionnement : marché dit du « vrac » par les apiculteurs,
- marchés alimentés par les apiculteurs eux-mêmes : marchés de la vente en direct ou en demi-gros.

Mentionnons qu'il existe des entreprises de commercialisation créées par un apiculteur ou un groupe d'apiculteurs, dont la capacité de production peut être significative (de l'ordre de la centaine, voire quelques centaines de tonnes).

Il semble que le nombre de telles structures ait eu tendance à augmenter, mais en l'absence d'enquête spécifique, nous ne pouvons quantifier les volumes traités par cette catégorie d'acteurs, qui se différencie pourtant de l'apiculteur conditionnant sa propre production.

Pour la facilité de l'exposé, nous proposons la segmentation suivante :
Apiculteurs / entreprises de commercialisation apiculteurs/ conditionneurs

Par apiculteurs, nous entendons les apiculteurs qui commercialisent leur propre production.

Les entreprises de conditionnement contactées seront celles dont l'activité principale reste le conditionnement et le négoce de miel.

Les données présentées ci-après ne concernent que l'année 2004 et ne préjugent donc pas d'une situation installée pour les années à venir.

4.1.1. Les Entreprises de conditionnement

- ✚ Telles que définies, les entreprises contactées ont collecté environ **22 000 tonnes de miel en 2004.**

Il s'agit d'un volume sensiblement équivalent à celui estimé en 1997.

Le secteur a connu quelques remaniements, **mais globalement le volume total d'approvisionnement reste à peu de choses près inchangé.**

- ✚ En revanche, le poids relatif entre miels français et miels d'importation a, selon nos estimations, évolué entre 1997 et 2004.

Nous pouvons estimer à **6000 et 7000 tonnes le volume de miels français** dans l'approvisionnement des entreprises de conditionnement, soit un peu moins que **le tiers de ces approvisionnements.**

- en valeur absolue, on se situe à quelque **2000 - 3000 tonnes de moins** de miel français commercialisé en vrac, par rapport à la situation estimée en 1997.

- Nous étions alors plus proches de 9000 tonnes commercialisées en vrac. Le miel français représentait alors plus de **40 % des approvisionnements des entreprises de conditionnement.**

On passe ainsi de 30 % environ de la récolte commercialisé en vrac en 1997 à quelque 25 % en 2004.

Il faut souligner toutefois que l'année 2004 est marquée **par un retournement brutal de conjoncture en ce qui concerne les prix** sur le marché international.

Certains apiculteurs n'ont pas anticipé suffisamment vite ce retournement, et ont donc attendu avant de vendre leur miel, espérant voir les prix remonter.

Précisons qu'une partie des miels non livrés en vrac en 2004 a très probablement été vendue en 2005, avant la nouvelle récolte, mais à des conditions de prix moins avantageuses.

Il existe d'autre part un marché « vrac » entre les apiculteurs et les entreprises de commercialisation des apiculteurs eux-mêmes. Au total, le **marché réel du vrac est probablement supérieur à 7000 tonnes.**

La modification apparente dans le poids relatif des miels français par rapport aux miels d'importation observée en 2004 pourrait donc être conjoncturelle, mais elle reste un signal d'alerte.

Contrairement aux miels d'origine chinoise importés par l'Union européenne vers la fin des années 90, considérés comme de qualité médiocre, les miels en provenance d'Argentine, ou plus généralement d'Amérique du Sud sont des miels considérés comme de bonne qualité et très corrects d'un point de vue gustatif. La même remarque peut être faite en ce qui concerne les miels des Pays de l'Est.

L'apiculture française et tout particulièrement l'apiculture « professionnelle », qui traditionnellement livre plutôt en vrac, se trouve donc dans une situation concurrentielle aggravée dans ce contexte.

4.1.2. Ventes par les apiculteurs et les entreprises de commercialisation « apiculteurs »

Les ventes de miel conditionné réalisées par les apiculteurs eux-mêmes ne peuvent être évaluées que par différence entre la production estimée et les livraisons aux entreprises de conditionnement telles que définies. Mais, pour l'année 2004, il faut tenir compte de stocks chez certains apiculteurs plus importants qu'habituellement.

Pour l'année 2004, sur la base d'une estimation de récolte de **25 – 26 000 tonnes dont 6 - 7000 environ livrées en vrac aux entreprises de conditionnement, on peut estimer, aux variations de stock près, à :**

18 000 tonnes environ le volume de miel commercialisé par les apiculteurs, en majorité en conditionné.

On aurait ainsi quelque **70 % de la récolte commercialisé en conditionné**, soit par les apiculteurs eux-mêmes, soit par des entreprises de commercialisation.

La commercialisation en direct (y compris volumes entrant dans la consommation familiale ou de voisinage) pourra être estimée à **14 -15 000 tonnes**.

- On aurait donc une baisse assez sensible du marché du miel vendu directement au consommateur par rapport à 1997 (estimé à 16-17 000 tonnes).

Ceci paraît logique compte tenu de la baisse du nombre de petits producteurs et plus globalement de la baisse de récolte.

4.2. LA GRANDE DISTRIBUTION

4.2.1 Quantification des volumes

La quantification des volumes commercialisés en grande distribution : hypermarchés, supermarché, superettes et hard discount s'appuie d'une part sur les volumes de marchés sur ce circuit des entreprises de conditionnement rencontrées, et d'autre part sur les données de Panels de consommation.

Les recoupements réalisés entre les différentes sources donnent une image concordante, mais il demeure, ici encore, une zone d'incertitude dans les estimations.

Hypermarchés et supermarchés

En 1997, le panel Nielsen (qui ne prend pas en compte superettes et Hard discount) donnait un volume de **11 600 tonnes** environ commercialisé en hypermarchés et supermarchés, et 339 Millions de FF en valeur (soit un prix moyen de vente au consommateur de 30F/kg environ)

Selon nos sources, ce volume aurait augmenté d'un peu plus de 10 %, soit un volume commercialisé de l'ordre de **13 000 tonnes en GMS (hyper et super)**.

En valeur absolue, l'augmentation sur le marché des GMS est d'environ **1400 tonnes**.

Cette évolution peut être attribuée en partie à l'évolution du parc de grandes surfaces sur la période.

- 1135 hypermarchés en 1999 et 1328 hypermarchés en 2004
- 8212 supermarchés en 1999, 8800 en 2003 et 8632 en 2004

Et également au dynamisme des principaux acteurs présents.

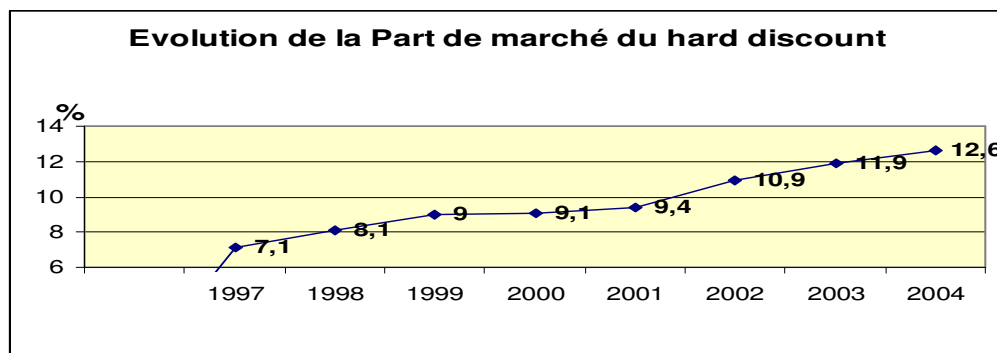
Superettes

On considère en 2004 que les superettes représentent **en valeur 2.4 %** du marché des produits alimentaires, dans l'univers de la grande distribution. Depuis 1996, le nombre de supérettes est passé de 4300 points de vente à 4600.

Toutefois, compte tenu de l'intérêt des petites surfaces pour les « apiculteurs récoltants », on peut penser que cette part de marché **en volume** est plus élevée pour le miel.

Hard Discount

La période est marquée également par un fort développement du Hard discount.



Source : Linéaire

Le Hard discount s'octroie à présent **12,6 % en valeur** du marché de l'alimentaire **en grandes et moyennes surfaces**. On se situe au même niveau de part de marché **pour le rayon épicerie**.

La part de marché en volume est en tout état de cause plus importante, puisque le hard discount se situe au niveau des prix les plus bas du marché. Selon certains, le poids du hard discount en volume pourrait atteindre 20%.

Au total, le poids relatif des supérettes et Hard Discount par rapport au marché des hyper et super est d'environ 15 % **en valeur** pour le miel.

Ceci permet d'estimer, que pour l'ensemble de la grande distribution, y compris supérettes et Hard discount, le marché du miel se situe à au moins 15 000 tonnes.

Toutefois, parce que :

- la part de marché du Hard Discount est en tout état de cause plus importante en volume qu'en valeur,
- et qu'en supérettes, le miel pourrait avoir un poids global plus important que les produits alimentaires en général.

On peut penser que l'on peut atteindre **15 500 à 16 000 tonnes de miel commercialisé en Grande Distribution.**

Place des apiculteurs « récoltants »

La part de marché des apiculteurs avait été estimée en 1997 à environ **1500 – 2000 tonnes** environ (un peu plus de 10 % des volumes commercialisés en Grande surface).

Les informations rassemblées aujourd'hui permettent d'estimer que la part de marché des apiculteurs (y compris bien entendu les entreprises de commercialisation des apiculteurs) devrait être de l'ordre de **2500 tonnes au moins et très probablement davantage, de l'ordre de 3000 tonnes.**

Les opérateurs sur ce marché seraient moins nombreux, et plus organisés. On y rencontre probablement davantage d'apiculteurs professionnels, même si des pluriactifs (avec 100- 150 ruches) peuvent être présents au moins en supérettes. Les entreprises de commercialisation créées par les apiculteurs y sont également très présentes.

La demande de la grande distribution et notamment des supermarchés et superettes semble soutenue vis-à-vis des apiculteurs. Plusieurs apiculteurs rencontrés déclarent avoir été démarchés par des petites et moyennes surfaces locales, ce qui était moins fréquent il y a quelques années. Quelques autres déjà présents sur ce créneau pensent pouvoir facilement développer leur clientèle, ce qu'ils ne peuvent faire par manque de production (ou de type adapté de production).

Il pourrait y avoir des variations régionales fortes, en fonction, par exemple des structures de commercialisation qui s'y sont constituées.

En conclusion,

Entre 1997 et 2004, le marché du miel en grande distribution a progressé en volume.

La part de marché des apiculteurs eux-mêmes (ou entreprises de commercialisation) y a très certainement aussi progressé, pour atteindre peut-être 15 - 18 % du marché total.

4.2.2. La gamme en grande distribution

Nous disposons de données relativement anciennes (Secodip 1999), que nous pouvons toutefois comparer avec les données équivalentes de 1996.

	1996	1999	
	Part de marché en volume	Part de marché en volume	Part de marché en valeur
Miels toutes fleurs	60.9 %	62.7 %	55.8 %
Mono floral	20 %	17.6 %	23 %
Dont acacia	11,4 %		
Appellations régionales	14.9 %	16 %	16.6 %
Montagne	4.2 %	3.7 %	4.6 %

Source –Marketing Book - Secodip 1999

- On aurait donc une légère progression des miels toutes fleurs, et des miels sous appellations régionale et une régression des miels mono floraux.

Il reste difficile de savoir si cette répartition est toujours d'actualité, mais certains intervenants importants du secteur pensent que l'on peut admettre une relative stabilité.

Dans tous les cas, les miels toutes fleurs constituent près des deux tiers du marché en volume tandis que les miels mono floraux hors acacia sont très minoritaires.

- A noter que les MDD ont très fortement progressé en ce qui concerne le marché du miel.

Les MDD représentent 24.4 % du rayon épicerie en 2004 (dont 6.3 % de MDD 1^{er} prix). En ce qui concerne le miel, les MDD devraient avoir dépassé 25 % du marché en 2004. Elles ont encore progressé en 2005.

4.2.3. Mécanisme de formation des prix en Grande Distribution

Prix de vente consommateur

La période a connu une hausse sensible des prix des produits de grande consommation. Ainsi, le prix des produits alimentaires a évolué plus vite que l'ensemble des prix depuis 1996. Le taux d'inflation de 14.6 % observé entre 1997 et 2004 est inférieur à l'augmentation des prix à la consommation des produits alimentaires.

Alors qu'en 1996, le prix moyen du miel en francs destiné au consommateur pouvait s'établir à 30 FF/kg environ, (4,56 €/kg), on se situerait en 2004 à plus de 8 €/kg T.T.C.

Soit une augmentation de 75 % en euros courants et de 53 % si l'on tient compte d'un taux d'inflation de 14.6 % entre 1996 et 2004.

Cette augmentation observée en 2004 par rapport à 1997, s'explique pour partie par l'augmentation des prix du miel sur le marché mondial depuis 2000, mais aussi très certainement par l'évolution des marges de la Grande Distribution, y compris les marges arrière (ensemble des réductions a posteriori aux prix facturés par les fournisseurs).

✚ Entreprises de conditionnement

La décomposition des prix pour le miel en grande distribution ci-après montre que :

- **Le prix de vente moyen du miel**, toutes catégories confondues, des entreprises de conditionnement à la Grande Distribution a été **probablement inférieur en 2004 à 5 €/kg environ en prix net, (y compris marges arrière)**.

Ce prix moyen était estimé à 23 FF/kg en 1997 (**3.5 €/kg**).

Le prix de vente moyen des entreprises de conditionnement aurait ainsi assez peu progressé **sur la période 1997 – 2004**, (en tenant compte d'un taux d'inflation de 14.6 %) et a probablement progressé surtout dans les années 2000, alors que le **prix à la consommation a augmenté de plus de 50 % en euros constants sur la même période**.

La marge de la grande distribution (marge sur prix de vente) serait aujourd'hui supérieure à 40 % et aurait nettement augmenté depuis 1997.

Soulignons d'autre part que ce prix de vente moyen a certainement évolué à la baisse depuis le début 2004, en liaison avec la baisse des prix sur le marché international. Rappelons que le prix moyen des miels d'importation se situe, pour le premier trimestre 2005 à un peu moins de 2 €/ kg (1.2 €/kg pour les miels en provenance d'Argentine).

✚ La baisse des prix sur le marché mondial est anticipée par la Grande Distribution. Par les procédures d'appels d'offres, d'enchères inversées, les fournisseurs sont tenus de s'aligner sur les prix du marché mondial.

✚ Les appels d'offres sont aujourd'hui européens, voire mondiaux : l'approvisionnement des enseignes françaises se fait donc, par des opérateurs en concurrence sur un marché européen, voire mondial.

✚ Soulignons que la répercussion sur le prix de vente au consommateur se fait avec retard et avec moins d'intensité.

- **Prix d'achat moyen**

Le prix d'achat moyen des miels français est supérieur en moyenne à celui des miels d'importation.

Il peut être estimé, (sur la base de 60 % de miels de grandes cultures et toutes fleurs, à 3 €/kg en 2004 et 40 % de miels de crus et appellations régionales à 4.5 €/kg) à environ **3.6 €/kg**.

Cette valeur moyenne est cohérente avec le prix de vente moyen des apiculteurs commercialisant en vrac rencontrés dans le cadre de notre enquête.

- ✚ **Apiculteurs récoltants**

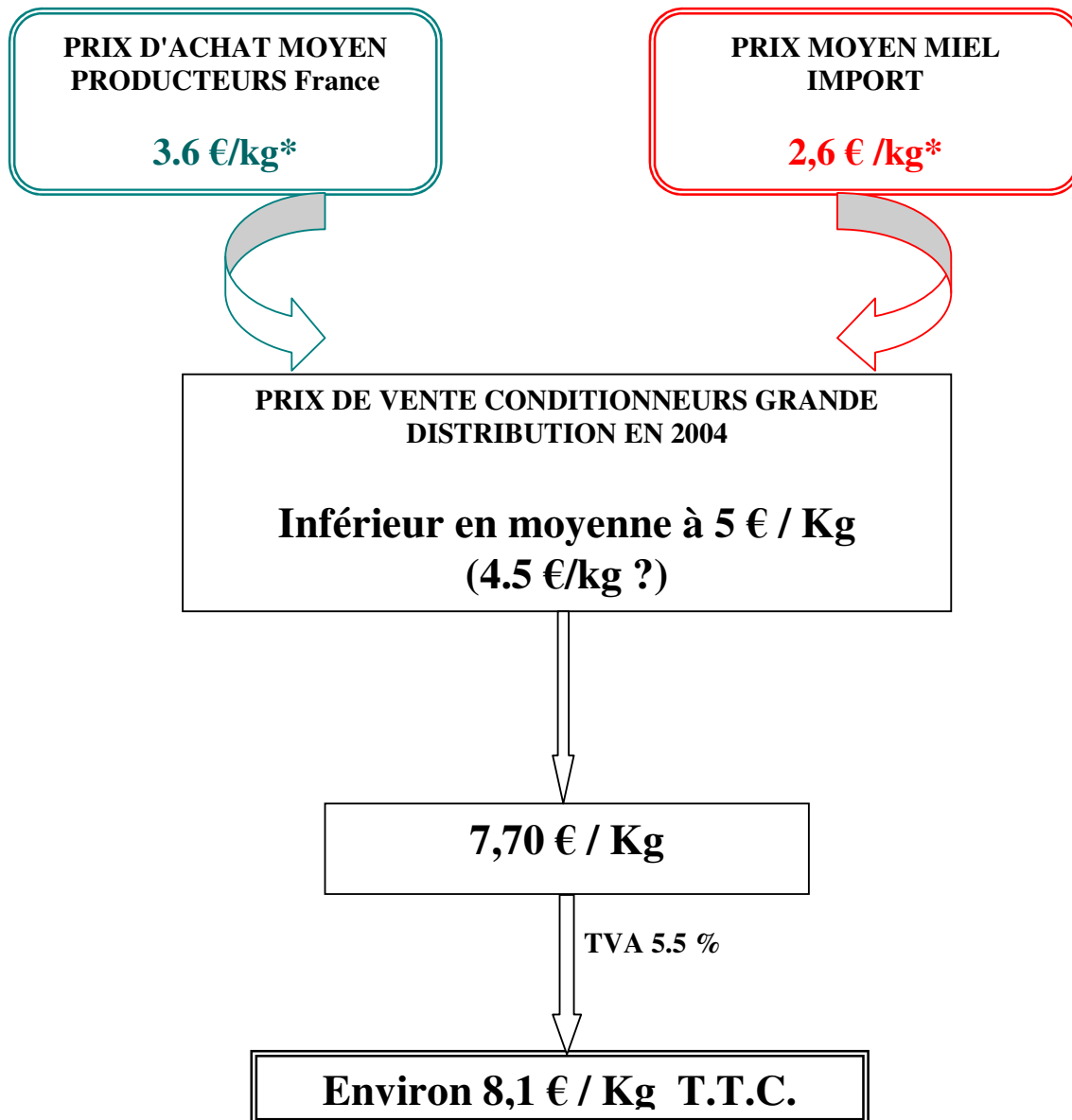
Les prix de vente en conditionné des apiculteurs rencontrés dans le cadre de notre enquête sont de l'ordre de 4 à 4.5 €/kg pour des miels de « printemps » (colza), tournesol ou toutes fleurs et de 4,5 €/kg à 7 €/kg pour les miels de cru, selon le cru. Le prix de vente au kg est bien entendu aussi variable selon le conditionnement - pot verre ou plastique- conditionnement en 250 g, 500 g ou kg ...

Les marges des points de vente qui disposent d'une certaine indépendance sont moins importantes que celles pratiquées par les centrales d'achat (pas de marge arrière en particulier) et seraient de l'ordre de 25 %.

Dans certains cas, les apiculteurs sont moins chers que les marques nationales, mais on peut aussi avoir la situation contraire.

DECOMPOSITION DES PRIX GRANDE DISTRIBUTION EN 2004

PRODUCTEURS $\square \square \longrightarrow$ CONSOMMATEURS



* Coûts de transport non inclus

4.3. AUTRES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

4.3.1 Circuit spécialisé (diététique, biologique)

Le secteur regroupe boutiques franchisées à marque et indépendants. Le miel peut être conditionné à façon pour des marques.

Les ventes sur ce circuit, malgré son développement ces dernières années (notamment augmentation du nombre de points de vente en biologique), semblent relativement stables.

Les apiculteurs locaux peuvent l'approvisionner, l'achat de proximité étant souvent privilégié sur ce circuit. A priori, sur le circuit biologique, les miels ne sont pas forcément biologiques, en lien sans doute avec les difficultés d'approvisionnement.

Le volume total de miel devrait être de l'ordre de 1500-2000 tonnes.

4.3.2. Autres détaillants

Le miel est commercialisé en épicerie, et éventuellement chez d'autres détaillants : boulangeries, confiseries.

Le nombre d'épiceries, déjà en décroissance forte en 1997 continue à diminuer : de 19 000 en 1996, on est passé à 15 000 épiceries en 2003.

La part de marché de ces points de vente est faible.

Si l'on excepte peut-être les épiceries dites épiceries fines ou les points de vente « produits du terroir », les ventes de miel y sont limitées, les rotations faibles.

Le secteur s'approvisionne auprès de grossistes.

Certains apiculteurs locaux peuvent y être présents, surtout dans les points de vente « produits du terroir ».

Il paraît difficile de penser que le marché puisse dépasser quelques centaines de tonnes, même en tenant compte des ventes chez les autres détaillants comme les boulangeries.

Au total, au niveau des détaillants autres que grande distribution, les ventes des différents opérateurs (entreprises de conditionnement et apiculteurs) ne devraient pas excéder 2 000 tonnes.

4.4. Utilisations industrielles du miel en France :

Panorama des utilisations industrielles

Les chiffres et les évolutions présentés ci-dessous proviennent de différentes sources : interviews industriels (Nestlé, Dailycer, Yves Rocher, Suprem'Nougat), shop check, Agreste, Alliance 7, Syndicat Français des Miels, Syndicat Français des fabricants de nougat de Montélimar et de ses dérivés.

Il s'agit bien des utilisations par l'industrie (alimentaire ou autre). Les productions propres des apiculteurs ne sont pas incluses dans ces chiffres.

Ce panorama ne prend pas non plus en compte les productions artisanales.

4.1. Proportions dans les produits finis : très variable, selon le positionnement marketing du produit.

Résultat du shop check (Intermarché, Telemarket et Ooshop)

Produit fini	Marque	Société	Lieu de fabrication ou de conditionnement	Proportion de miel
Céréales	Mielak	Tumador	Charmes sur Rhône	6 %
Céréales	Crunch	Nestlé	Etranger ?	Faible ¹
Céréales	Cheerios	Nestlé	France	9,5 %
Céréales	Chusters	Nestlé	Etranger ?	Faible ²
Céréales	Golden Grahams	Nestlé	Etranger ?	2,8 %
Céréales	Pops	Kellogg's	Etranger	3,5 %
Pain d'épices	Sans marque (« pain d'épices au miel »)		Belgique	30 %
Pain d'épices	Prosper au lait	LU		Faible
Pain d'épices	Sans marque (« Au miel »)	LU		15,5 %
Pain d'épices	Pur miel Albert Ménès	Albert Ménès		60 %
Pain d'épices	Sans marque		Belgique	Non précisé
Biscuit	Biscuit pour petit déjeuner, miel sésame	Luna (Vitagermine)	France	2 %
Biscuit	Biscuit pour petit déjeuner au miel	LU		9 %
Nougat	Nougat tendre de Montélimar	MDD « Reflets de France »	France	Peu précis (7 à 13 %)
Barre chocolatée	Balisto au miel	Masterfood	Allemagne	0,7 % (miel en poudre)

¹ Dernier poste de la composition

² Dernier poste de la composition

Les proportions de miel dans les différents produits sont variables, en fonction du positionnement marketing du produit. Un produit qui met en avant sa richesse en miel en contient en général une quantité suffisante pour justifier cette allégation. Il existe cependant des contre exemples (cf. Balisto).

En ce qui concerne le nougat, l'IGP «Nougat de Montélimar» sera réservée à des nougats contenant 25 % de miel par rapport aux matières sucrantes mises en oeuvre. Sur ces 25 %, 7 % devra être de lavande d'origine française et 18 % pourra venir des autres pays du bassin méditerranéen.

Actuellement, l'IGP n'est pas encore agréée. Il y a les discussions, notamment sur les 7% de miels français (difficile à obtenir régulièrement d'après les fabricants de nougats). De plus, le prix du miel de lavande français aurait doublé sur les deux dernières années. Il coûterait actuellement 7 à 9 €/kg, et le miel toutes fleurs serait acheté par les fabricants de nougats 4 à 5 €/kg.

4.2. Tableau général des utilisations industrielles en France.

Une nette prédominance des utilisations dans les céréales pour petits déjeuners.

Produits finis	Tonnage de miel mis en oeuvre en 2003 (en t)
Céréales pour petits déjeuners	1 100
Pains d'épices et autres biscuits et pâtisseries	700
Nougats et autres confiseries	600
Aliments pour l'enfant et produits diététiques	200
Entremets, petits déjeuners, aides à la pâtisserie, biscotterie	Moins de 100
Produits d'hygiène et autres	Moins de 100
Total	2 700 t

(Sources : Alliance 7, Agreste, interviews industriels)

- On notera que ces chiffres ne tiennent pas compte de l'hydromel, pour lequel nous ne disposons pas de chiffres.

Il existe une incertitude importante concernant le secteur des céréales pour petits déjeuners.

- Selon certains industriels des céréales, les quantités utilisées dans ce secteur pourraient être plus importantes que celles indiquées ci-dessus, car tous les industriels concernés ne déclareraient pas leur consommation de miel.

Notons que certains industriels, par ailleurs, pour des raisons techniques, utilisent du miel déshydraté. Ces utilisations sont rares, et les quantités mises en oeuvre sont faibles³.

- Les quantités utilisées dans les produits d'hygiène sont très faibles. Un des principaux producteurs de shampoing revendiquant une composition au miel n'achète que quelques centaines de kilos par an.

4.3. Principales évolutions récentes : une légère augmentation ces 8 dernières années.

Globalement, depuis 1995, les quantités de miel utilisées par l'industrie ont légèrement augmenté.

Céréales pour petits déjeuners : demande soutenue grâce à l'augmentation des ventes de produits finis.

Depuis 1995, les tonnages de céréales pour petits déjeuners ont augmenté de façon significative, passant de 73 000 tonnes à 113 000 tonnes en 2003. Selon les données d'Alliance 7, les tonnages de miel utilisés ont suivi la même progression. Cependant, un des industriels interrogé estime que la tendance récente à la lutte contre les produits sucrés pourrait ralentir la consommation dans ce secteur.

Selon d'autres experts, pour des raisons nutritionnelles, les produits de petits déjeuners doivent garder des proportions de sucres suffisantes. De plus, la connotation « santé » du miel lui confère une meilleure image, comme apporteur de sucre, que le sirop de glucose ou les autres produits sucrants.

On notera d'ailleurs pour corroborer cette opinion que l'on trouve à présent des biscuits pour petits déjeuners contenant des proportions importantes de miel, notamment dans des marques comme Danone qui se positionnent comme aliments santé.

Les producteurs de céréales ont leur propre cahier des charges pour le miel utilisé. Ils achètent leurs miels à des conditionneurs, français ou étrangers, qui s'approvisionnent en France ou sur le marché international.

Nougat : demande soutenue grâce au projet d'IGP.

Le tableau ci-dessous donne les consommations de l'ensemble de la branche chocolaterie – confiserie, branche dans laquelle le principal produit

³ 1 kilo de miel déshydraté correspond à environ 600 g de miel liquide car, dans un kilo de miel déshydraté, il y a des maltodextrines en quantités importantes, alors que le miel liquide ne contient que 18 % d'eau

consommateur de miel reste le nougat. Il existe aussi, relevant de cette branche, des bonbons au miel, des barres chocolatées,...

	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Consommation de miel par an	185	188	225	383	501	502	477	539	591

Tableau : consommation de miel en France, en tonnes, par la branche industrielle « produits de la chocolaterie et confiserie » (sources Agreste et Alliance 7)⁴.

Il existe un projet d'IGP pour le nougat, pas encore totalement abouti, qui devrait à terme favoriser le miel français.

Par les autres produits (céréales, pain d'épices, aliments pour enfants), il n'y a pas de valorisation spécifique de l'origine France. Seules les caractéristiques techniques et le prix entrent en ligne de compte.

Pains d'épices, autres pâtisseries de conservation, biscotterie, biscuiterie : le niveau de consommation retrouve celui des années 95, après une diminution prononcée en 99 et 2000.

Le tableau ci-dessous donne les consommations de l'ensemble de la branche biscotterie, biscuiterie, pâtisseries de conservation, branche dans laquelle le pain d'épices reste le principal produit consommateur de miel

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Consommation de miel par an	692	775	709	544	585	681	721	751

Tableau : consommation de miel en France, en tonnes, par la branche industrielle «biscotterie, biscuiterie, pâtisseries de conservation» (sources Agreste et Alliance 7)⁵.

Il existe aussi, relevant de cette branche, des biscuits (par exemple biscuits pour petits déjeuners au miel).

Au total,

L'augmentation forte du prix du miel sur le marché international en 2003 et 2004 pouvait faire penser à une diminution de la proportion de miel dans les produits. Ceci doit certainement être le cas pour certaines fabrications, mais, globalement, grâce surtout à la progression des volumes de céréales pour petit déjeuner, mais aussi aux utilisations en nougat, les volumes ont plutôt progressé sur longue période.

⁴ On notera que ce qui est important n'est pas le chiffre en soi, mais l'ordre de grandeur et l'évolution. En effet, sur les matières premières utilisées, les rectifications apportées d'une année sur l'autre par Agreste et les syndicats sont nombreuses et conséquentes. Par exemple, la consommation de miel de l'année 1999 était donnée pour cette branche à 384 t en 2000 et à 591 t en 2003 (chiffre définitif).

⁵ Même remarque que ci-dessus.

En tenant compte des fabrications artisanales, et d'utilisations non chiffrées comme l'hydromel, nous conservons une estimation globale de 3000 tonnes,

4.5. Restauration Hors Domicile

Il s'agit d'un secteur complexe, en forte croissance qui regroupe schématiquement :

- La restauration collective (santé, retraite, scolaire...), qui peut être concédée ou autogérée
- La restauration commerciale, chaînée ou non

Les achats peuvent concerner des petites portions pour le petit déjeuner dans les hôtels ou dans le secteur santé par exemple, mais l'on peut aussi rencontrer d'autres conditionnements.

Les achats sont donc plus ou moins concentrés selon le mode de fonctionnement, un restaurant indépendant ne s'approvisionne pas de la même manière qu'une chaîne.

L'approvisionnement peut ainsi s'effectuer auprès des grossistes spécialisés ou directement en GMS, ou bien encore auprès d'opérateurs industriels, notamment les confituriers, et bien entendu auprès des conditionneurs.

Les grossistes spécialisés importants, les chaînes hôtelières, les sociétés de restauration collective, peuvent également procéder par appel d'offre auprès des conditionneurs au niveau européen.

Nous ne pouvons ici appréhender le marché global, aussi nous bornerons nous à mentionner les volumes identifiés dans le cadre de l'enquête.

Ainsi, plusieurs centaines de tonnes ont été identifiées sur ce créneau, dont certaines ventes réalisées par les apiculteurs eux-mêmes.

LA FILIERE MIEL FRANÇAISE

